Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 46 (1961)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, avril 1961 — 46e année — Paraît chaque mois

4

J.A. Lausanne

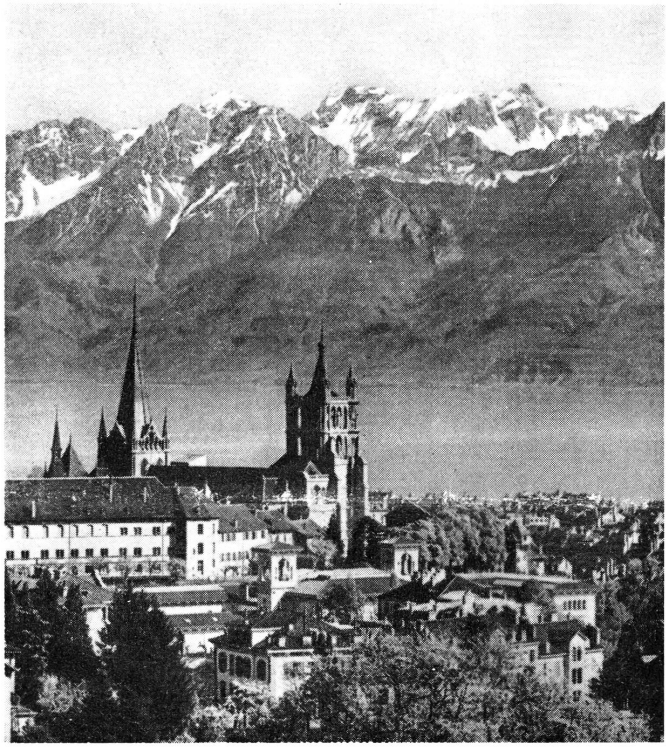

Lausanne, lieu du Congrès

Union suisse des Caisses de crédit mutuel système Raiffeisen

Convocation

à la 58e assemblée ordinaire des délégués

lundi 8 mai 1961, à 09.00 heures dans la Salle du Théâtre du Comptoir suisse à Lausanne

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution du président de l'Union . G. Eugster, Dr vét., ancien conseiller national
2. Désignation de quatre scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées . . . . . I. Egger, directeur
4. Présentation des comptes et bilan de 1960; rapport sur l'activité de la Caisse centrale . . . . . P. Schwager, directeur
5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance. . . . . S. Michel, député, président
6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1960 et la répartition du bénéfice
7. Elections complémentaires au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance (période statutaire 1960-1964)
8. Discussion générale

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union :
« Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »

Saint-Gall, le 31 mars 1961.

Au nom du Conseil d'administration :
Le président : G. Eugster.

Voeux de bienvenue

Notre temps voit s'accroître les villes à un rythme extraordinaire. Ce phénomène ne nous incite à aucune vanité. Il est, par certains aspects, inquiétant, parce qu'il est facteur de déséquilibre.

Nous désirons donc le maintien d'une agriculture saine et forte et nous savons combien y contribuent les Caisses de Crédit mutuel que vous représentez.

C'est pourquoi la Ville de Lausanne souhaite la plus cordiale bienvenue aux participants au Congrès de l'Union des Caisses Raiffeisen suisses.

G.-A. Chevallaz
Syndic de Lausanne

Avant-propos sur le congrès

Si l'on avait tout d'abord songé à organiser le Congrès Raiffeisen de 1961 à Genève — et c'était bien le tour de cette ville — il fallut y renoncer pour des raisons d'ordre pratique, après toutes les démarches faites, les hôtels y étant par trop occupés par les nombreuses délégations étrangères et par les touristes.

Voilà la raison qui fait que Lausanne aura l'honneur de recevoir pour la seconde fois, les 7 et 8 mai, les délégués raiffeisenistes suisses, alors que le Congrès annuel s'y était tenu déjà il y a six ans, en 1955. Il faut reconnaître que Lausanne est, parmi les villes suisses, une des mieux équipées en hôtels et locaux et que des difficultés d'ordre pratique ne s'y présentent même pas. On nous le dit plus loin : Lausanne est devenue une ville de congrès.

Lausanne exerce, par elle-même, un attrait tout particulier. Siège du Tribunal fédéral, capitale vaudoise, elle s'étale en gradins au gré de sa seule fantaisie. Les pieds dans le lac et la tête dans les bois du Jorat, elle ouvre toutes grandes ses portes hospitalières pour accueillir chaleureusement ses hôtes et les faire bénéficier de ses charmes en cette saison printanière pleine d'effluves champêtres. Elle les reçoit avec la souriante bonhomie de ses habitants, l'empressement de ses hôteliers et le salut cordial de son sympathique syndic, M. G.-A. Chevallaz. Rien n'y manque pour y faire une visite agréable. Ses appas multiples séduisent et conquièrent bien vite ses invités.

* * *

Le Congrès Raiffeisen de 1961 se déroulera selon le programme général habituel, c'est-à-dire dans la ligne des solennelles manifestations que furent les devancières.

Le samedi 6 mai, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des congressistes est prévue dans la journée du dimanche, pour la plupart le matin déjà. Après le repas de midi dans les différents établissements de la ville, ils participeront, au gré de leur inscription, aux excursions organisées, promenades en car ou croisières sur le lac ou combinaisons en car et en bateau, au cours desquelles ils pourront admirer les coteaux du vignoble vaudois, le bleu Léman et, de l'autre côté, les monts de Savoie.

Si la journée du dimanche est laissée au délassement, une première mais courte séance de travail n'en est pas moins prévue à 17 heures : c'est l'assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Pour des raisons faciles à comprendre, il est d'usage de la faire coïncider avec le Congrès de l'Union. Elle aura lieu dans la Salle des 22 Cantons, au 2e étage du Buffet de la Gare, 1re classe. Sa liquidation le dimanche même allégera de beaucoup la journée officielle du lendemain.

Pour clore dignement cette journée du dimanche, les délégués prendront part à la traditionnelle soirée de réception dans la salle du Grand Restaurant du Comptoir. Cette manifestation d'un cachet tant populaire que patriotique se déroulera dès 20 heures avec la participation du célèbre « Ensemble romand de musique de cuivre », dont le concert de gala sera suivi d'un programme folklorique avec le concours de la « Chanson de Lausanne » et de la musique champêtre du « Folly » de Vevey avec des danses populaires. Les participants, venus de tous les cantons, auront ainsi la joie de fraterniser dans l'ambiance d'union confédérale qui fait, chaque année, le charme de cette première et officieuse prise de contact.

L'assemblée des délégués est convoquée pour le lundi 8 mai, à 9 heures, dans la somptueuse Salle du Théâtre du Comptoir de Beaulieu. Conformément à la tradition établie, l'installation des appareils écouteurs permettra l'audition simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand. Le programme ainsi allégé se déroulera dans une atmosphère des plus sereines.

Après le discours inaugural du président de l'Union et selon l'ordre du jour statutaire, aura lieu la présentation des rapports de la direction de l'Union suisse et de la direction de la Caisse centrale. Ces rapports exposant les résultats de l'activité de l'Office de revision et le développement du mouvement Raiffeisen suisse tout entier, ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1960, seront de nature à intéresser les délégués. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente.

A la suite du rapport et des propositions du Conseil de surveillance, organe supérieur de contrôle, l'assemblée devra se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. En augmentation de 40,8 millions, son bilan s'élève à 417,3 millions de francs. Le bénéfice réalisé atteint fr. 964 856.75. Les organes de l'Union proposent de l'utiliser de la manière suivante : fr. 526 500.— pour le paiement d'un intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales, versement de fr. 400 000.— au fonds de réserve qui s'élèvera ainsi à 7,25 millions et report du solde de fr. 38 356.75 à compte nouveau.

Une élection complémentaire est rendue nécessaire, cette année, tant au Conseil d'administration qu'au Conseil de surveillance, à la suite du décès de M. Ernest Müller de Därstetten (Berne), qui a fait partie du Conseil d'administration depuis 1954, et de celui de M. Martin Walkmeister, de Landquart (Grisons), membre du Conseil de surveillance depuis 1952.

Le programme général du congrès a été conçu de manière à rendre aisé le déplacement et attayant le séjour à Lausanne. Sa régie en est assurée, comme à l'ordinaire, par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de joindre l'utile à l'agréable, de concilier le devoir avec les agréments du voyage en profitant pleinement des loisirs.

La Suisse romande, la ville de Lausanne en particulier, et singulièrement les 6857 raiffeisenistes des 75 Caisses vaudoises souhaitent une cordiale bienvenue aux délégués des Caisses de tous les cantons qu'ils recevront avec empressement. Ils leur donnent rendez-vous à Lausanne les 7 et 8 mai prochains. Puisse ce 58e Congrès se dérouler, selon la respectable coutume, dans la véritable ambiance raiffeiseniste, et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille nationale. *Fx.*

Lausanne, ville de congrès

Lausanne se fait une joie d'accueillir dans ses murs, les 7 et 8 mai prochains, quelque 1800 congressistes participant à l'assemblée générale annuelle de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen), cette importante organisation qui tient une place considérable dans la vie économique et sociale du pays, et compte de nombreux adhérents dans notre canton, où elle est fort appréciée.

Qu'il nous soit permis, au nom de l'Association des Intérêts de Lausanne que nous représentons, de dire aux organisateurs de ces journées combien nous honore le choix qu'ils ont fait de notre ville pour y tenir leurs assises, et d'adresser nos plus cordiaux souhaits de bienvenue à tous ceux et à toutes celles qui seront des nôtres en cette circonstance.

Choisir le mois de mai pour une rencontre sur les bords du Léman, c'est agir fort judicieusement. Car il n'y a guère d'époque (encore qu'à Lausanne la « saison touristique » dure pratiquement toute l'année) où un séjour, si bref soit-il dans notre Midi romand, puisse présenter plus de charme qu'en ce « mois des floraisons », « mois des métamorphoses » dont parle le poète. Et pour peu que la météorologie veuille bien, comme à son accoutumée, se montrer notre fidèle alliée, nous pouvons promettre à nos hôtes des journées dont ils remporteront le plus agréable des souvenirs. Tout ce que nous souhaitons, c'est que l'ampleur de leurs travaux et de leurs délibérations ne les empêche pas de jouir pleinement des quelques heures de délassement et de détente que les organisateurs auront su leur ménager, et qui leur permettront de faire plus ample connaissance avec la ville et ses environs.

Certes, nous savons bien que parmi les 1800 personnes qui viendront à Lausanne à l'occasion de cette asemblée générale, il ne s'en trouvera que fort peu — s'il s'en trouve — qui ne connaissent pas encore notre ville. Leur dire ce qu'ils pourront y voir semble donc au premier abord superflu. Cependant, comme Lausanne n'est peut-être encore pour quelques-uns d'entre eux qu'un lieu de passage où l'on fait halte quelques heures entre deux trains, où l'on quitte sa voiture entre deux longs trajets pour aller hâtivement régler une affaire ou bien pour se dégourdir les jambes, il ne nous paraît pas inutile d'essayer de dégager pour nos hôtes de deux jours certaines constantes qui les familiariseront avec une cité dont le caractère ne se montre pas d'emblée comme pour tel ou tel haut lieu du tourisme international, mais dont le charme et l'agrément n'en sont pas moins universellement reconnus.

Lausanne est une ville complexe, et qui se présente sous les aspects les plus variés, selon qu'on l'aborde en touriste, en homme d'affaires, en artiste, en étudiant, en travailleur, en malade... ou en réfugié.

Son site est célèbre et a arraché des cris d'admiration dont elle peut s'enorgueillir à bon droit, car ce sont ceux — entre autres — de Goethe, de Voltaire, de Victor Hugo. Elle occupe, par rapport au lac (d'ailleurs tout proche : l'on atteint Ouchy en six minutes de métro) une situation « au balcon » qui offre les plus merveilleuses échappées sur tout le bassin du Léman, qu'il s'agisse du « Petit Lac » se resserrant à l'ouest, — là où les montagnes de Savoie s'abaissent rapidement et où les deux rives, la suisse et la française, convergent vers Genève, — ou bien du « Haut-Lac », où moutonnent les collines viticoles de Lavaux, et où la vue n'est bornée que par les Préalpes vaudoises et fribourgeoises, ainsi que par les contreforts des Alpes valaisannes.

Cette position un peu en retrait et en surplomb par rapport au lac n'est pas sans influencer le climat, plus sain parce que moins humide que sur les rives mêmes, où se traînent les brumes à la mauvaise saison. Elle a aussi l'avantage de mettre le promeneur presque à pied d'œuvre pour les excursions dans les forêts du Jorat qui font à la ville une bordure septentrionale très proche. C'est en tout cas un atout précieux pour le tourisme lausannois, qui doit tabler davantage sur la beauté du paysage que sur celle de la ville elle-même, les architectes du siècle passé, dans leur zèle de démolir pour construire à neuf, ayant souvent bâti avec des fautes de goût que les urbanistes actuels s'efforcent de corriger, sans toujours y parvenir...

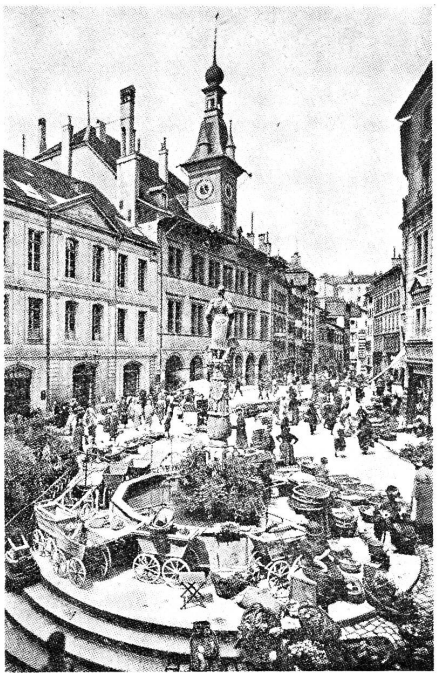

Le marché de la Palud avec la fontaine de la Justice

Mais pour le touriste, la vue n'est pas tout. Il y a les monuments du passé, et bon nombre d'entre eux ont, Dieu merci ! échappé à la pioche des démolisseurs.

Car Lausanne a un passé, et un passé dont elle est fière, parce qu'il est plus ancien que celui de la plupart des villes de Suisse. Ses titres d'ancienneté les plus lointains se lisent dans la nécropole néolithique de Chamblandes, ou dans les tombes celtiques que l'on a retrouvées sous le chevet de la cathédrale. Mais ils se lisent plus clairement parmi les ruines romaines encore visibles à Vidy, près de l'endroit où se tiendra l'Exposition Nationale de 1964, et où se trouve aujourd'hui un charmant petit musée romain recelant le produit de plusieurs campagnes de fouilles. C'est là que s'étendait Lousonna, relais sur les routes allant d'Italie en Gaule ou en Germanie, mais aussi port et entrepôt pour les marchandises arrivant de Marseille par eau, et que l'on acheminait vers les colonies militaires de la frontière du Rhin.

Toutefois, la ville telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire située sur la hauteur, et non au bord du lac, ne prit une réelle importance qu'à la fin du VIe siècle, lorsque le dernier évêque d'Aventicum, Marius, canonisé plus tard sous le nom de Saint Maire, transporta à Lausanne le siège de son évêché, estimant l'éperon rocheux de la Cité protection efficace contre les pillards qui plus d'une fois avaient déjà saccagé la capitale de l'Helvétie romaine.

Ville épiscopale, ville libre jouissant de l'immédiateté impériale, Lausanne joua durant tout le Moyen Age un rôle considérable qu'attestent encore aujourd'hui sa cathédrale (inaugurée en 1275 en présence du pape Grégoire X et de l'empereur Rodolphe de Habsbourg), le donjon de l'Ancien Evêché (XIIIe siècle) et le Château St-Maire, qui servit, aux XVe et XVIe siècles, de palais aux évêques, grands seigneurs temporels.

La conquête bernoise, en 1536, priva Lausanne pour plus de deux siècles et demi de son importance politique. Mais elle lui conféra en revanche un certain rayonnement spirituel et culturel par la création de l'Académie, haute école destinée d'abord à la formation de pasteurs pour la propagation de la religion réformée imposée par les vainqueurs, mais qui fut en fait la première Université de Suisse romande.

Quant aux bourgeois de Lausanne, bien que frustrés de la plus grande partie de leurs prérogatives, ils obtinrent de leurs nouveaux maîtres le droit d'édifier un Hôtel de Ville (1675), celui-là même qui se dresse encore aujourd'hui sur la place de la Palud. Elle est chère au cœur des Vaudois, cette vieille place qu'orne la fontaine dite « de la Justice » : c'est là, en effet, qu'au matin du 24 janvier 1798 flotta pour la première fois l'étendard vert de la République Lémanique, marquant l'affranchissement du « joug bernois », ainsi que l'accession du Pays de Vaud à l'autonomie et de Lausanne au rang de capitale.

Qu'on nous pardonne cette longue digression historique : elle nous a semblé nécessaire, non pas pour légitimer les prétentions de Lausanne à une place de choix dans l'histoire de notre pays, mais tout simplement pour servir de commentaire préalable à la visite des quelques monuments qui nous sont restés de notre passé : visite que les congressistes n'auront garde, j'en suis sûr, de négliger.

Les temps que nous venons d'évoquer sont lointains, certes, et dépassés. Aujourd'hui, Lausanne, depuis plus d'un siècle et demi capitale du Canton de Vaud, ne songerait pas à se lamenter sur sa grandeur déchue. Le développement de la ville depuis le début du siècle passé est si spectaculaire qu'il est à lui seul un signe de dynamisme et de vitalité.

Lausanne ne comptait guère plus de 8000 habitants à la fin de l'Ancien Régime. En 1850, elle en comptait déjà 17 000, et 46 000 en 1900. En 1940, elle en avait 92 000, pour passer à 127 000 au dernier recensement. Elle vient ainsi en cinquième rang parmi les villes de Suisse, ce qui est une place fort honorable.

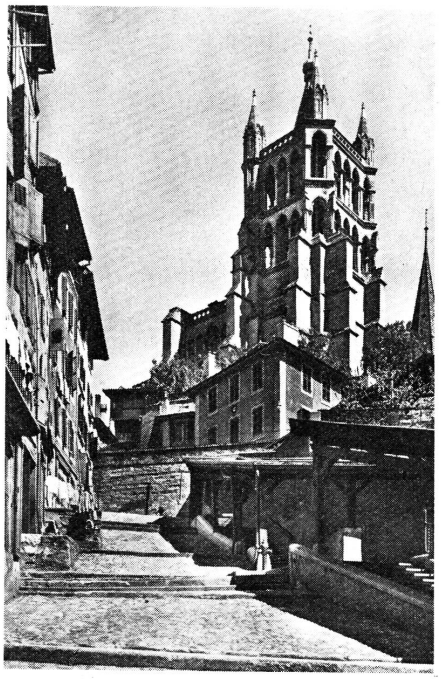

Escalier du marché et la cathédrale

Ce prodigieux accroissement de la population en un laps de temps relativement court, et après une stagnation de plusieurs siècles, est l'indice d'une activité intense dans les domaines les plus variés : commerce et affaires (banques notamment), culture et éducation (instruction publique et privée, Université de 2500 étudiants), médecine et hospitalisation (une tradition deux fois séculaire a fait de la ville du Dr Tissot une « Mecque médicale »), arts divers (les « Festivals de Lausanne » se sont imposés en peu d'années), hôtellerie et tourisme enfin, qui ont bénéficié eux aussi d'une réputation flatteuse solidement établie dès le siècle dernier, et dont ils n'ont pas démérité.

Enfin, participant activement au développement industriel du canton, la capitale vaudoise a vu se construire sur sa périphérie un grand nombre de fabriques et d'usines qui ont considérablement accéléré son mouvement économique et l'ont intégrée dans l'évolution sociale de notre temps.

Mais ce que Lausanne a tenu à être et à demeurer, c'est un lieu de rencontres et d'échanges. Sa situation géographique semble l'y avoir prédestinée : placée jadis au carrefour des grandes routes internationales, elle devint plaque tournante lorsqu'apparurent les chemins de fer. Demain, autoroutes et tunnels routiers alpins confirmeront cette vocation.

Et c'est dans ce contexte que la ville a développé son service des Congrès, offrant aux organisateurs de ces assemblées qui prennent de jour en jour plus d'importance (au point de constituer une branche autonome du tourisme) tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour préparer des rencontres sur le plan national ou international. Le Palais de Beaulieu édifié dans le cadre du Comptoir Suisse, cette grande foire nationale de septembre, met à la disposition des congressistes grandes et petites salles, théâtre, cinéma, salons de conférences, bureaux pour commissions, trois restaurants, ainsi qu'une installation de traduction simultanée.

Le logement des participants est assuré dans les hôtels de diverses catégories (la ville en compte plus de quarante). Tout un programme de distractions et d'excursions a été mis au point. Bref, renonçant à concurrencer d'autres villes mieux placées sur le terrain des conférences politiques internationales, Lausanne a opté pour la formule du rendez-vous, plus familier, de ceux que réunit la discussion de questions professionnelles communes, et se flatte de les aider, par une ambiance agréable et des facilités multiples, à résoudre leurs problèmes.

Paul-Henri Jaccard,
directeur de l'ADIL.

Un canton sans grande histoire

La plupart de nos cantons suisses ont derrière eux un passé glorieux. Telle vallée a conquis sa liberté à la pointe du morgenstern et sa landsgemeinde, dès le moyen âge, a détenu tous les attributs d'un pouvoir souverain. Telle ville a, pièces à pièces, conquis les campagnes voisines, fait flotter son drapeau sur la tour des bailliages lointains du Tessin, du pays romand ou de la Thurgovie. Telle autre cité avait, dès le moyen âge, une activité économique intense et brillante, rayonnant déjà bien au-delà des territoires des Ligues suisses.

On ne peut en dire autant du Pays de Vaud, ni de sa capitale. Est-ce par sa situation de carrefour, par son ouverture, par son manque d'unité géographique, ce canton n'a connu sa cohésion et la souveraineté politique qu'au moment de la révolution.

Certes, au moyen âge, l'évêché de Lausanne était bien la principale autorité spirituelle en terre romande. L'inauguration de la Cathédrale, sur la colline de la Cité, en 1275, par le pape Grégoire X et par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, est un signe évident du rayonnement, alors, de notre cité, lieu de pèlerinage, centre économique et, déjà, haute école ecclésiastique.

Mais le Pays de Vaud était morcelé entre plusieurs souverains. Lausanne, son vignoble et ses forêts dépendaient temporellement de l'évêque. La Savoie — par-dessus toute une mosaïque de seigneuries et de villes — exerçait son hégémonie lointaine sur l'essentiel du pays. Le Comté de Gruyère étendait ses possessions sur le Pays d'En-Haut et la Haute-Broye. Le duché de Bourgogne, au XVe siècle, s'intéresse de très près aux terres vaudoises.

Il fallut — le phénomène n'est pas unique dans l'Histoire — la conquête bernoise pour donner plus de consistance à la notion de Pays de Vaud. En 1536, en effet les gens de Berne, sous le commandement de Jean-François Naegeli, pénétraient en terre romande en conquérants et en réformateurs. Ils s'y étaient déjà auparavant, à la suite des guerres de Bourgogne et de la défaite du Téméraire, assuré quelques points d'appui. Ils bénéficiaient de quelques sympathies et, notamment, les Lausannois cherchant à se dégager de la tutelle politique de leur évêque, les appelaient en libérateurs.

Les libérateurs vinrent et, comme il arrive souvent, trouvèrent le pays et le vin à leur goût. Ils s'installèrent, eux et leurs baillis, pour deux siècles et demi. On a beaucoup médit de l'occupation bernoise, bien exagérément à notre avis.

L'autorité de LL. EE. de Berne était ferme, mais juste, respectueuse, souvent plus qu'on ne l'est aujourd'hui, des droits des individus, d'une certaine autonomie des communes, de l'indépendance de la justice. L'on imposa, sans trop de résistance, le culte réformé. On créa des écoles, généralisant l'instruction primaire, une Académie formant des pasteurs et des hommes de loi. La langue française en sortit renforcée : les patriciens bernois ne lui rendaient-ils pas hommage en la parlant eux-mêmes ?

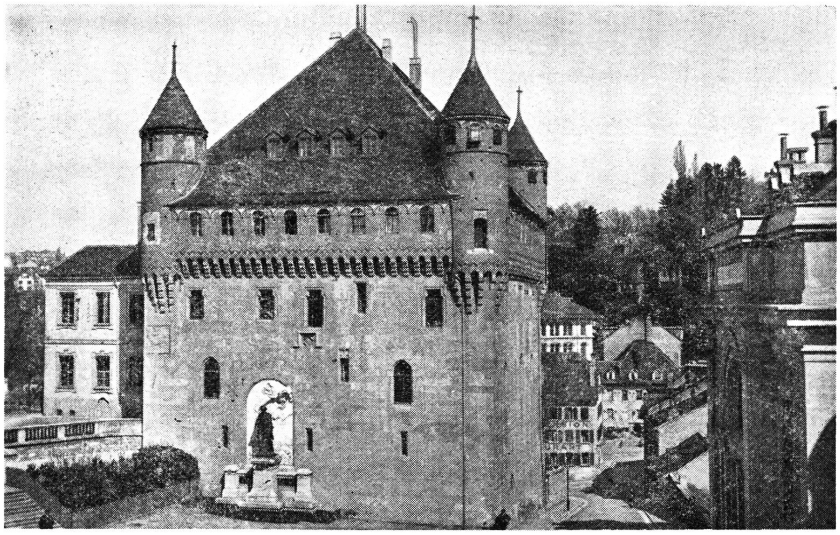

Le Château, siège du gouvernement

Dans les campagnes, les privilèges des seigneurs féodaux furent systématiquement restreints à l'avantage des paysans. La terre rendit davantage, et Jean-Jacques Rousseau, dans la Nouvelle Héloïse, évoque la différence existant entre un Pays de Vaud prospère et heureux, et le Chablais savoyard, écrasé d'impôts, économiquement sous-développé.

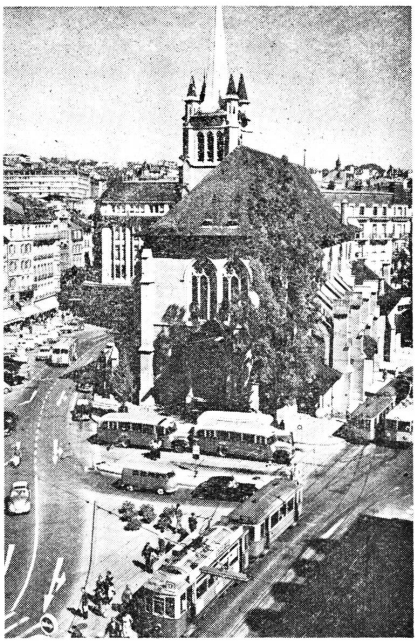

L'église et la place Saint-François

Mais la prospérité économique ne suffit pas aux aspirations d'un peuple : il faut y ajouter la liberté. La Révolution française en réveilla le sentiment assoupi dans la quiétude bernoise : en 1798, le Pays de Vaud proclama son indépendance, reconduisant poliment ses baillis à la frontière. En 1803, il se vit reconnaître la qualité de canton suisse.

Dès lors, le Canton de Vaud a joué un rôle actif dans la Confédération, particulièrement dès 1848. Sa structure économique s'est modifiée : les paysans formaient, au début du XIXe siècle, la grande majorité de ses 144 000 habitants. Ils ne représentent aujourd'hui que 20 % des 428 925 Vaudois. Et pourtant, la présence de cet élément campagnard, une forte tradition paysanne et vigneronne continuent d'influencer le tempérament du Vaudois. Il n'est pas ennemi du progrès, des innovations, mais il tempère l'enthousiasme des novateurs d'un sens pratique, d'une grande prudence, d'une certaine philosophie, du sentiment de la relativité des idées, des hommes et des choses, d'un attachement profond, tenace, à sa terre.

G.-A. Chevallaz

Vignoble vaudois

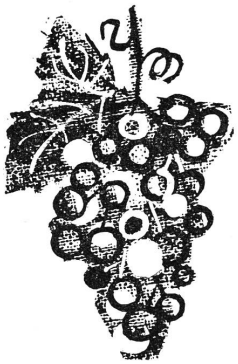

Un promeneur arrivant du Valais s'écrie :
Mon Dieu ! que le monde est beau !
Voici le Pays de Vaud.

Tout change mais la vigne est toujours là. 3650 ha admirablement cultivés. Il est le plus important de la Suisse et représente le quart de sa surface viticole, avec une production annuelle moyenne de 24 millions de litres.

Depuis cinquante ans, le vignoble vaudois a cependant diminué de moitié, soit à cause de la concurrence des vins étrangers, soit à cause de l'apparition des maladies, telles que le phylloxéra et le mildiou importés d'Amérique, soit encore à cause de l'emprise des constructions. Mais, il est remarquable que ce sont les vignes les moins bien situées qui ont disparu, en sorte que la qualité moyenne s'est améliorée d'autant.

Déjà, avant d'atteindre le lac, la rive droite du Rhône est vaudoise ; c'est le Chablais vaudois dont les crus d'Aigle, d'Yvorne et de Villeneuve comptent parmi les premiers.

Maintenant le Rhône, délivré de l'étau des montagnes, s'est déversé dans le lac, dont le miroir liquide agit comme un puissant réflecteur. Sur la côte ensoleillée, la vigne contemple le merveilleux paysage au gré des golfes qui se succèdent. Montreux, Châtelard, La Tour-de-Peilz à l'orient de Vevey, Corsier, Corseaux, Chardonne à l'occident, entourent la cité de la fête des vignerons et constituent la région désignée commercialement région Vevey-Montreux, dont certains clos, tel le Burignon, propriété de la Ville de Lausanne, ont acquis une notoriété particulière.

Puis la pente se redresse, devient de plus en plus abrupte ; du rivage jusqu'au sommet, la vigne a tout envahi ; terrasse sur terrasse, soutenues par de hauts murs et reliées par d'étroits escaliers ; dans les villages nichés à mi-côte la population ne connaît plus d'autre culture. C'est Lavaux, avec, au centre, le prince des vins vaudois, le Dézaley, entouré des Seigneurs de sa cour : St-Saphorin, Rivaz, Treytorrens, Calamin, Epesses.

Il y a huit siècles, cette côte du Dézaley n'était qu'éboulis et broussailles, une région sauvage et inculte. Un évêque de Lausanne conçut le projet de la transformer et d'y planter des ceps de sa Bourgogne natale. Des moines cisterciens se mirent à l'œuvre, ainsi débuta ce joyau du vignoble vaudois. Les noms de Clos des Moines et Clos des Abbayes, qui appartiennent à la Ville de Lausanne, perpétuent ce souvenir.

Maintenant, la pente se fait moins rapide. Au sommet, Grandvaux, à mi-côte, Riex, au bord du lac, Cully, puis Villette. Enfin Lutry marque la fin de Lavaux.

Les vignes reprennent à Morges, siège des caves coopératives importantes et centre commercial de la petite Côte, qui s'étend jusqu'à Aubonne et qui fournit la plus grande partie des vins consommés en Suisse allemande sous le nom de « Waadtländer ». D'Aubonne, la Côte se prolonge jusqu'à Begnins. Les beaux villages de Mont, de Féchy, de Tartegnins avec leurs maisons cossues, leurs châteaux aux caves imposantes, groupent autour d'eux de magnifiques vignobles dont les produits reflètent la grâce infinie du paysage. Certains, tels le Vinzel, le Château de Luins, le Mont-sur-Rolle, sont eux aussi des Seigneurs racés qui peuvent lutter avec les meilleurs Lavaux. Dans les grandes années notamment, comme 1945, ils atteignent à la perfection.

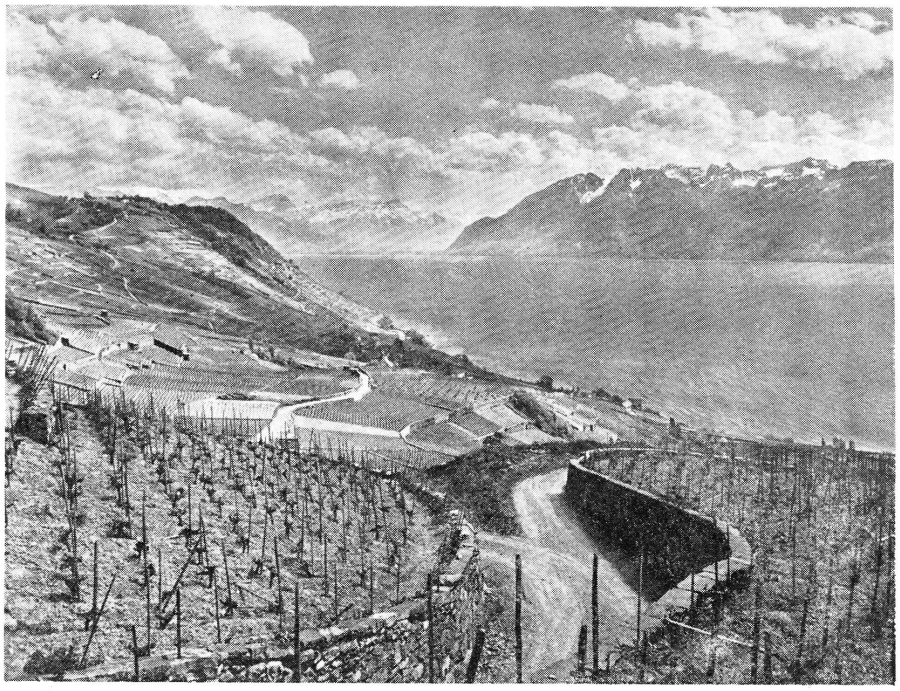

Le vignoble de Lavaux

De Begnins, le lac se rétrécit, le Rhône ne va pas tarder à reprendre son élan vers la Méditerranée et la vigne vaudoise lui dit un dernier adieu.

Le vignoble vaudois comprend encore outre la Côte et Lavaux, une troisième région qui s'égrène le long de la Venoge et rejoint le nord du canton où elle se soude au Vully. On y trouve des vins blancs pétillants et légers, frais et désaltérants et les rouges d'Orbe, de Bonvillars, de Concise, fruités et bouquetés, issus de pinot noir bourguignon. Ils ont leurs amateurs fervents qui les comparent, et même les préfèrent parfois au Beaujolais.

Ces lignes n'ont pas la prétention de dresser un inventaire complet de nos vignobles vaudois. Les uns et les autres ont leur cachet, leur accent particulier. On voit déjà que notre pays est favorisé sous ce rapport. Au promeneur de les visiter selon sa fantaisie et de chercher à en découvrir les secrets.

Samuel Chevalley,
président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen.

La Confrérie des Vignerons

Un simple coup d'œil sur la région veveysanne permet à chacun de se rendre compte de l'importance de la culture de la vigne dans cette partie du canton. Certes, cette culture n'est pas la seule activité ; des industries, des commerces, des entreprises de renom mondial ont pris naissance dans ce coin de terre et s'y sont développés de la façon que l'on sait. Mais, même si son aire est grignotée par l'extension des localités — en attendant de l'être par les autoroutes — la vigne reste une culture traditionnelle et particulièrement honorée ; elle joue un rôle important dans l'économie locale ; la foire de la St-Martin, où se règlent les comptes de vignolage, est un événement dans la vie de la cité. Bref, Vevey se flatte d'être un centre vigneron ; on y est attaché à la vigne même si l'on ne met pas soi-même la main à la culture ; on en suit les péripéties et l'on participe, comme propriétaire, comme vigneron ou comme simple spectateur à tous les heurs et malheurs — et Dieu sait s'il y en a — de l'année vigneronne.

Que tout cela ne date pas d'aujourd'hui, les archives communales et privées, les anciens plans et cadastres le démontrent expressément. Que la vigne ait été introduite par les Romains, qu'elle ait été propagée par des religieux, que les moines de Haut-Crêt aient défriché les coteaux du Dézaley, c'est ce que les historiens exposent dans de savants mémoires. Quelles qu'en soient les origines, la vigne est là ; son mode de culture — qui paraît si traditionnellement le même à travers les siècles et qui pourtant se modifie constamment — reste chose délicate, exigeant des soins méticuleux et différenciés ; la vigne est et reste la noble plante, qui doit être entourée d'égards et traitée avec amour.

C'est dans ce souci qu'il faut chercher et trouver à la fois l'origine et la raison d'être de la Confrérie des Vignerons. Là également, les historiens peuvent se pencher longuement sur des sources insuffisantes pour en tirer un historique restant douteux ; des incendies ont détruit les archives. On sait de source sûre qu'il a existé à Vevey, probablement longtemps avant la Réforme et en tout cas au début du XVIIe siècle, une «abbaye de l'agriculture dite de St-Urbain»; on a conservé ses archives à partir d'un vénérable registre s'ouvrant en 1647. On a surtout gardé comme premier document de haute valeur la « coupe des abbés », portant dans son fond une plaque d'argent où sont inscrits les mots « Gaspar Rot, 1618 », et, tout autour de son rebord, de petites médailles avec les noms des présidents soit des abbés de la Confrérie. Cette coupe des abbés « dans laquelle tous mes prédécesseurs ont bu » (comme le disait avec une légitime fierté un des derniers abbés) est gardée précieusement au musée de la Confrérie ; elle n'en sort que dans les toutes grandes occasions ; elle est alors levée comme symbole de la pérennité de l'institution et de la consécration des générations successives au même idéal.

Cet idéal ou, pour parler simplement, ce but, c'est celui de la bonne culture de la vigne. Les statuts actuels de la Confrérie, reproduisant en cela d'anciennes formules, le disent : « La Confrérie des Vignerons » est une association qui a pour but l'encou- » ragement et le perfectionnement de la » culture de la vigne. Elle ne tend à aucun » but lucratif ni pour elle-même ni pour » ses membres. Elle organise la Fête des » vignerons. » Pour en faire partie, il faut jouir d'une réputation de bonne moralité, être citoyen suisse et donner la preuve de son attachement au pays et de son intérêt pour la culture de la vigne. On le perçoit nettement à travers ces textes : ce que la Confrérie veut, c'est promouvoir une bonne et toujours meilleure culture de la vigne, c'est encourager le travail bien fait et, par ce moyen, c'est contribuer à l'honneur et à la prospérité du pays.

Pour réaliser son but, la Confrérie dispose des moyens suivants : Elle invite les propriétaires à s'inscrire auprès d'elle et à soumettre leurs vignes à son obédience ; elle désigne une commission composée de membres de ses conseillers et de vignerons expérimentés ; deux à trois fois par année, cette commission inspecte les parchets soumis à sa visite ; elle apprécie le travail du vigneron chargé de la culture et elle donne des points sur tous les éléments de cette culture. Tous les trois ans, ces points sont additionnés et accusent ainsi un classement des vignerons ; dans une cérémonie solennelle — suivie d'un banquet offert aux vignerons et à leurs épouses — la Confrérie donne des prix en argent aux vignerons récompensés. Le propriétaire intéressé y va lui aussi en général de sa contribution et ainsi le vigneron méritant reçoit le prix intéressant de son travail bien fait et se trouve distingué parmi ses collègues ; c'est un honneur pour lui, — honneur qui tend à se transmettre de père en fils — comme il rejaillit également sur le propriétaire du vignoble en cause.

A ce mode pécuniaire d'encouragement, la Confrérie ajoute tout un travail d'instruction et de perfectionnement de la culture. Elle se tient au courant des méthodes nouvelles et les communique aux vignerons. Elle tient un vignoble d'essais à la disposition du Service cantonal de la viticulture. Bref, elle fait œuvre de pionnier dans toute la région qui va maintenant d'Aigle-Yvorne aux confins de Lavaux et elle pratique ainsi

Le Léman

O bleu Léman, amour de tes rivages,
Miroir du ciel, où tremblent les nuages,
De ma patrie, ô suprême beauté,
Je n'entends plus ton murmure enchanté !
Voici des flots : mais leur vague étendue,
Leur pâle azur, assombri par les bois,
Leurs humbles bords, leur incertaine voix,
Que disent-ils à mon âme éperdue ? [beau,
O bleu Léman, toujours grand, toujours
Que sur ta rive au moins j'aie un tombeau !

J'aime tes eaux que la brise amoureuse
Plisse au matin, d'une aile gracieuse,
Lorsqu'elle joue aux voiles des bateaux ;
Et quand rugit le vent, j'aime tes eaux ;
Leur grave élan, leur bruissement sonore,
Le choc puissant dont retentit le bord ;
La blanche écume amassée ; et du port
L'anse inquiète où l'onde roule encore.
O bleu Léman, toujours grand, toujours [beau,
Que sur tes bords au moins j'aie un [tombeau !

Quand du couchant les flammes nuancées
Sur ton miroir s'éteignent balancées,
Quand chaque flot plonge, mobile et pur,
Son île d'or dans l'océan d'azur,
De ma pensée, autour de toi captive,
L'amour encor repose sur tes eaux,
Avec les monts, les tours, les blancs oiseaux,
Et les manoirs qui dorment sur ta rive. [beau
O bleu Léman, toujours grand, toujours
Que sur ta rive au moins j'aie un tombeau !

Juste Olivier.
(1807 - 1876)

un genre de service public dont les autorités locales, cantonales et fédérales ont reconnu la valeur.

Ce n'est pas tout. Suivant en cela une très ancienne tradition, quatre à cinq fois par siècle, la Confrérie entoure d'une grandiose manifestation la cérémonie triennale de la distribution des récompenses aux vignerons méritants ; elle organise alors et célèbre la Fête des vignerons. Les anciens documents et manuaux parlent déjà des bravades, promenades et parades, qui réunissaient en une joyeuse journée, avec cortège, danse et collation, les vignerons et les membres de l'Abbaye ; au début, les participants portaient leurs outils sur l'épaule, puis des attributs, puis des costumes ; en 1730, figure

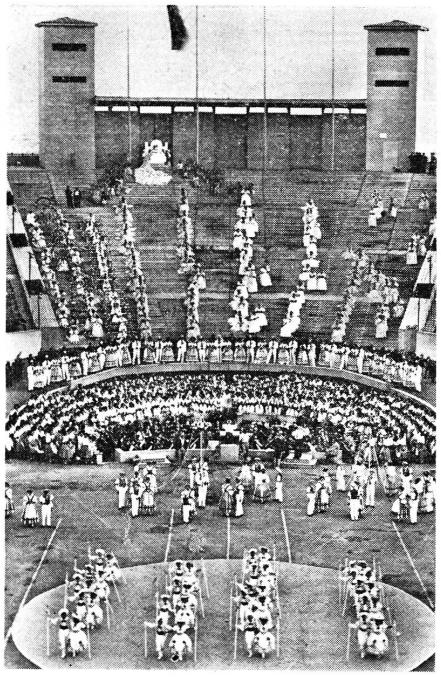

La fête des vignerons de 1955

au cortège un Bacchus sur un tonnelet. En 1747, la déesse des moissons Cérès et, dès la fin du XVIIIe siècle et tout au long du XIXe (en 1791, 1797, 1819, 1833, 1851, 1865 et 1889) avec, à chaque fois, une ampleur accrue, se célèbre la Fête des vignerons. Revenons-en à notre siècle : 1905, 1927 et 1955 ont vu la fête dérouler ses fastes sur la Place du Marché à Vevey. Qu'est-ce donc que cette fête dont tout le Pays de Vaud et bien d'autres encore de Suisse et de l'étranger parlent avec émotion et fierté ? C'est la glorification du travail de la terre par l'évocation successive des saisons. Sur ce thème toujours identique, les artistes ont monté un spectacle, qui est plus une célébration qu'une fête, une manifestation d'art à laquelle toute la population participe. La remise des récompenses aux vignerons couronnés, distingués et primés en présence des magistrats de tout le pays et de l'immense assemblée reste le moment solennel et la raison d'être de la cérémonie. Autour de ces instants émouvants, les artistes évoquent par la musique, le poème, le costume et les danses les grands moments de l'année vigneronne, le travail du bois et de l'Alpe, l'appel de la terre et du pays et, quand le Ranz des vaches s'élève, il est écouté avec un frémissement d'émotion. Tout un peuple communie autour de cette glorification du travail et du sol natal. Une conjonction d'artistes tels que Gustave Doret, puis Hemmerling pour la musique ; René Morax, Pierre Girard et Géo Blanc pour le poème, Ernest Biéler et Fost pour les costumes, Lehmann et Eberlé pour la mise en scène et les ballets trouvent, dans 4 à 5000 figurants hommes, femmes et enfants, un moyen unique d'exprimer l'âme populaire de notre région vigneronne et du pays tout entier. Ces milliers de figurants ont consenti, sans aucune rétribution autre que l'honneur d'en être comme en étaient leurs parents, à donner leur temps et leur argent et à se préparer des mois durant pour le moment unique où 15 000 spectateurs les verront évoluer. La Fête des vignerons de 1955 a été un succès d'art populaire ; plus de 150 000 spectateurs ont assisté à ces représentations de jour et de nuit ; plus d'un demi-million en ont admiré les cortèges et tous, de l'esthète raffiné à l'homme simple, du magistrat au citoyen, de l'étranger au Suisse du pays et

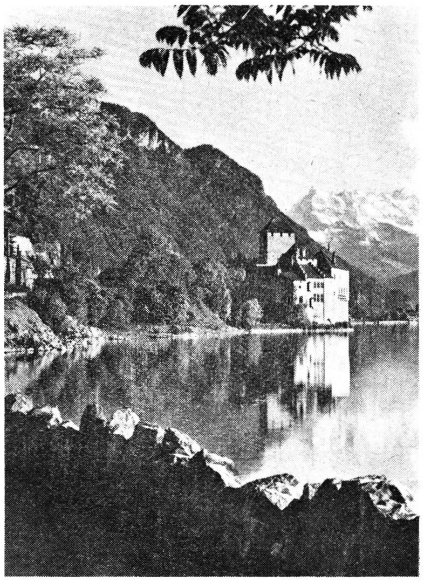

Le château de Chillon

du dehors, ont ressenti la même émotion à l'évocation du travail et de la patrie.

Voilà pourquoi la Fête des vignerons fait partie intégrante du patrimoine de notre ville et de toute la région et pourquoi la Confrérie des vignerons, malgré ses siècles d'existence, garde toute sa valeur et sa raison d'être.

Vevey, le 7 mars 1961.

L'abbé-président
de la Confrérie des vignerons de Vevey :
D. Dénéréaz.

LA COOPÉRATION

âme de la démocratie

Dans une démocratie, une politique parfaitement raisonnable, même scrupuleusement suivie par tous les intéressés, ne produira de bons résultats que si elle est parfaitement comprise et approuvée par l'immense majorité des citoyens. La coopération est l'âme de la démocratie.

Friedrich-T. Wahlen
Président de la Confédération

Les communes vaudoises

Présenter les communes vaudoises dans le cadre d'un article de journal, voilà certes une gageure, même s'il s'agit d'un journal important publié à l'occasion du congrès annuel des Caisses Raiffeisen, et même si l'on vous donne aimablement carte blanche pour écrire tout ce qui viendra au bout de votre plume. Et c'est justement l'écueil contre lequel on se heurte, car nos communes vaudoises sont très nombreuses — 387 depuis le mois de février dernier — et elles sont fort diverses. Que l'on songe un instant à la petite commune de quelques dizaines d'habitants du Jura ou du Plateau, aux communes les plus étendues du Pays-d'Enhaut ou à celles populeuses, touristiques ou industrielles des bords du Léman ou du lac de Neuchâtel. Car, ne l'oublions pas, notre canton est, avec Berne, le seul à s'étendre sur le Jura, le Plateau et les Alpes.

De là, la difficulté de parler de toutes ces communes. Pourtant, elles ont certains points communs. D'abord, leurs origines. Elles ont toutes commencé modestement, voire très modestement. Leur destin évolua de façon diverse, pétri par des circonstances locales particulières à chacune, favorables ou néfastes, par les guerres, les épidémies, le bon et le mauvais plaisir des gouverneurs et par toutes les calamités qui, autrefois, s'abattaient sur les épaules de nos ancêtres. Cependant, la seule évolution générale qui, des confréries de bourgeois, fit nos communes actuelles, s'accomplit par étapes correspondant à peu près aux grandes périodes historiques.

Le germe de l'origine de nos communes pourrait remonter à l'époque romaine, car certaines cités, certains vici ont eut une organisation très développée. Mais il semble que ce sont des invasions germaniques que datent nos communes. Au temps de César déjà, les Germains vivant en communautés, possédaient en commun des biens, des terres qu'il fallait administrer. Puis, au Moyen Age, devant l'insécurité générale, seules quelques villes furent assez fortes pour résister à l'appétit des nobles et pour se défendre seules, donc pour garder leur autonomie. Les plus faibles se mettent sous la protection d'un seigneur ou d'un cloître et payent cet appui de quelque rétribution ou quelques services dont le protecteur s'efforçait d'augmenter la valeur. Leur importance diminue donc.

Les siècles passèrent et une sécurité accrue ramena au pays un peu de prospérité ; les habitants achetèrent alors à prix d'argent des franchises qui leur permettaient ordinairement de nommer les magistrats, de fixer les charges dues au seigneur. C'était la renaissance des communes ; elles obtinrent progressivement des droits plus étendus : organisation de la police locale, juridiction civile et même pénale, droit de s'armer pour repousser une agression ; elles reçurent des pâturages, des forêts, des champs. La commune était alors administrée par un ou des syndics, un « étroit conseil», un grand conseil et un conseil général composé de tous ses ressortissants.

Dès que les villages eurent quelques biens communs, ils s'organisèrent en communes à l'exemple des villes et des bourgs; ils nommèrent un gouverneur, chargé de gérer leurs affaires publiques sous la direction de l'assemblée des paysans.

La population des communes comprenait des nobles, des bourgeois et des habitants. Petit à petit, la direction des affaires municipales fut réservée aux seuls bourgeois.

Une fois organisée, l'administration des communes ne subit pas de modification profonde jusqu'en 1798 ; si bien que D-F. Clavel, dans son « Essai sur les communes », peut écrire : « ...pendant les trois siècles qui précédèrent la Révolution, les communes de la ville et de la campagne, considérées comme divisions politiques, étaient la corporation des bourgeois domiciliés sur le territoire de la ville ou du village érigé en commune ; corporation qui avait le droit d'administrer ses propriétés communales, d'en percevoir les revenus, de faire des règlements de police et des règlements généraux, de les faire observer... ».

La Révolution de 1798 modifia complètement la structure des communes ; elles redevinrent ce qu'elles étaient au début, une réunion de tous les gens habitant le territoire, sans distinction de bourgeois ou non-bourgeois. Un conseil municipal, nommé par les citoyens actifs, exerçait la police et se chargeait de l'administration. Les biens de la bourgeoisie étaient gérés par une délégation de bourgeois, nommée Régie. Les revenus de ces biens servaient à l'entretien des pauvres bourgeois. Les frais de police et les travaux d'utilité publique étaient aussi à la charge de la bourse de la bourgeoisie, une cotisation de tous les habitants couvrant le surplus des dépenses.

Dès 1814, on approche de l'organisation actuelle ; mais on reconnaît l'influence de la Restauration dans le fait que les bourgeois se réservent une forte majorité à la municipalité et au conseil. Ce privilège disparaît petit à petit.

Et finalement, après plusieurs modifications apportées par les constitutions de 1830, 1831, 1845, 1861 et 1885 nous en arrivons à la loi du 28 février 1956 qui régit actuellement nos communes vaudoises.

Cette loi prévoit les attributions et les tâches des autorités communales.

Ce sont :

a) l'organisation de l'administration communale ;
b) l'administration des biens de la commune et des fonds à destination spéciale ;
c) l'administration du domaine public, le service de la voirie, la police de la circulation ;
d) les mesures propres à assurer l'ordre et la tranquillité publics, ainsi que la salubrité publique ;
e) la lutte contre le feu ;
f) les tâches assumées par la commune à ses frais exclusifs, par exemple, les services indutriels ;
g) l'octroi de la bourgeoisie ;
h) la fixation des contributions et taxes communales.

Dans sa sécheresse, cet article deux de la loi de 1956 définit exactement et complètement tout ce que les communes peuvent et doivent faire. Il y a là un programme, j'allais dire « un menu », varié, capable d'occuper à longueur de journée, et même de nuit, tous ceux qui ont la tâche de gérer les biens communs.

Pour ce faire, la commune vaudoise possède un organe délibérant et un organe exécutif. L'assemblée délibérante est un *conseil général* ou un *conseil communal.*

Le conseil général existe légalement dans les communes qui comptent moins de 600 âmes. Sur les 387 communes du canton, 287 ont un conseil général. Pour en faire partie, il faut être citoyen ou citoyenne actif — puisque, depuis le 1er février 1959, les femmes ont en matière communale et cantonale les mêmes droits que les hommes — domicilié dans la commune depuis trois mois au moins. Il est ensuite nécessaire de manifester son intention de prendre part au conseil et de prêter serment. On doit se garder de confondre le conseil général avec l'assemblée électorale de commune, composée de tous les électeurs et électrices de la commune.

Le conseil communal compte de 30 à 100 membres, suivant l'importance de la

population. Les conseillers sont élus, tous les quatre ans, le deuxième dimanche de novembre au scrutin majoritaire ou proportionnel. Dans toutes ces communes, doivent être soumises à l'assemblée de commune, si la demande en est faite par le cinquième au moins des électeurs — à Lausanne 2500 au moins — ou si le conseil communal le décide :

a) les décisions prises par le conseil communal ;
b) toutes les dépenses nouvelles à partir du chiffre fixé par la loi.

L'organe exécutif est la municipalité, composée de trois à neuf membres, les municipaux, présidée par un syndic. Les municipaux et le syndic sont choisis parmi les électeurs de l'assemblée de commune :
a) par cette assemblée elle-même ;
b) par le conseil communal là où il existe.

On élit d'abord les municipaux ; ensuite, on désigne l'un d'eux comme syndic. Le syndic n'a d'autre fonction que celle de présider la municipalité et d'exercer une surveillance générale sur la gestion, de représenter la commune dans les manifestations diverses qui sont — il faut le dire — innombrables et infiniment variées. Il est, selon la formule antique, le « primus inter pares », le premier parmi ses pairs.

Tels sont, sommairement résumés, les points communs à l'ensemble de nos communes vaudoises, qui par ailleurs présentent des aspects absolument différents. Si nous considérons notre canton, nous distinguons plusieurs régions assez nettement délimitées et dont la situation géographique conditionne l'économie. Ainsi la Côte est une région agricole et viticole, Lavaux est essentiellement viticole, le gros de Vaud est agricole, le Nord du canton tend à devenir plutôt industriel, de même que le Jura ; d'essentiellement agricole qu'elle était, la vallée de la Broye s'industrialise elle aussi. C'est également le cas de la plaine du Rhône avec les raffineries d'Aigle, tandis que le Pays-d'Enhaut et les vallées des Ormonts ont une économie alpestre et vivent du tourisme. Ce rapide tour du canton devrait être nuancé pour tenir compte de l'évolution actuelle. La partie voisine du canton de Genève, par exemple, devient un peu la banlieue de ce centre international, tandis que tous les bords du Léman voient fleurir le tourisme. Ces caractéristiques se retrouvent bien entendu dans les communes de ces différentes régions dont les besoins et les problèmes évoluent en fonction de ces diverses activités. Pour les communes agricoles, nombreuses encore, c'est la question de la main-d'œuvre agricole et la rentabilité des exploitations qui se pose, de même que pour les communes viticoles. Elles voient avec inquiétude les villages se dépeupler au profit des centres urbains, de la capitale et de sa banlieue en particulier. Ces centres doivent faire face à l'afflux de la population et à eux se posent d'innombrables problèmes techniques et financiers : construction de routes, d'écoles, de réseaux d'eau et d'égouts. De là, la nécessité d'emprunter et, à fin 1958 par exemple, le montant total des emprunts communaux s'élevait à 550 075 422 francs, soit 1331 par habitant. Mais la situation est très variable d'une commune à l'autre et à côté des 376 communes qui perçoivent des impôts on en trouve 11 dont les contribuables sont exonérés de toute contribution. Ce sont des communes rurales dont les besoins sont limités et dont les ressources sont constituées par l'exploitation de vastes forêts.

Parmi les soucis des communes signalons encore la tâche d'assistance. Cependant cette tâche, qui, jusqu'en 1940, incombait aux communes, s'est modifiée. Elle est devenue cantonale et les communes doivent verser à l'Etat de Vaud une contribution annuelle. Cette contribution est de 2 francs par bourgeois domicilié dans une autre commune suisse et de 4 fr. 50 pour tout habitant de la commune. En plus, un prélèvement sur la bourse des pauvres et sur la fortune communale est versé au canton. Ces modifications ont contribué à diminuer l'importance de la notion de bourgeoisie et de la bourse des pauvres. Cependant il s'agit là de notions traditionnelles auxquelles il est délicat de toucher.

Cette présentation de nos communes vaudoises et de leurs institutions vous aura donné un aperçu de la variété des tâches des communes et des conditions dans lesquelles elles doivent les résoudre. Ces tâches nous l'avons dit sont complexes et lourdes dans leur diversité, mais nos communes cherchent à les résoudre avec courage et conscience, car elles tiennent à prouver que l'autonomie communale dont on parle souvent n'est pas un vain mot. Elles se veulent vivantes et agissantes car, comme le disait André Siegfried : « La commune est le prototype de l'organisation démocratique. L'espace réduit de la commune est le champ tout indiqué pour l'exercice de la démocratie directe, celui où chaque citoyen participe personnellement à toutes les décisions intéressant la collectivité et où tous les organes sont désignés par le peuple lui-même directement ; là le particulier embrasse encore les éléments de base et la portée de ses décisions, et là il peut constater par expérience personnelle les conséquences de l'attitude qu'il adopte. »

Ce sont ces communes vaudoise, et plus particulièrement leur capitale, qui vous accueilleront en toute amitié les 7 et 8 mai prochains.

A. Martin, syndic d'Yverdon.

Perspectives vaudoises

Célébrant cent cinquante ans d'histoire vaudoise, le Professeur Paul-Louis Pelet pouvait écrire il y a huit ans :

« En 1803, le nouveau canton forme un tout économique. Avec ses mesures, sa monnaie, son blé, son vin, son sel, il se suffit à peu près à lui-même ; il s'inquiète peu de ses voisins. En 1953, il est une partie de l'Europe maritime et industrielle et ses habitants vivent du monde entier. » [1]

Quel est le chemin parcouru ? Sur quelles perspectives s'ouvre-t-il ?

Le point de départ est manifestement agricole, défini qu'il est par la notation de Louis Vulliemin de 1844 : « L'aisance du grand nombre est, dans le canton de Vaud, le fruit du travail des champs. » [2]

Or, ce canton agricole n'hésite pas à jouer pleinement et loyalement le jeu de l'intégration à une communauté helvétique déjà dotée de puissants pôles de développement industriel. Bien mieux, dans les discussions qui aboutirent à l'institution du tarif extérieur commun de 1844, la délégation vaudoise adopta une position de principe résolument positive à l'égard d'un projet qui ne pouvait que consacrer la prééminence d'une industrie d'exportation bien décidée à préserver à tout prix le libre accès à tous les débouchés comme à toutes les sources d'approvisionnement.

Alors que l'Europe moderne était en train de se construire sur des fondements de charbon et de fer, nos Confédérés, s'appuyant sur leurs activités textiles, démarraient en force dans deux spécialisations difficiles : l'industrie des machines et la chimie.

Quant aux Vaudois, leur scepticisme avait contraint leur compatriote Conod, dit Pellis, à aller monter à Saint-Gall les métiers à tisser mécaniques qu'il se proposait vainement d'installer à Romainmôtier.

Les Vaudois manquèrent donc ce premier tournant de l'industrialisation et ne connurent la révolution de la vapeur que sous la forme du bateau Guillaume Tell, orgueil de la navigation lémanique. Les Vaudois durent ainsi attendre deux à trois générations pour prendre le tournant suivant, celui de l'électricité.

Mais ils furent amenés à s'y préparer d'autant mieux que des pionniers du type du pasteur Archinard ou de Louis Ruchonnet, devançant les temps, n'avaient pas craint de jeter dans ce milieu paysan l'embryon d'une formation scientifique, technique et économique.

Cette évolution allait en outre être facilitée par la présence, à la Vallée de Joux et à Sainte-Croix, à Lausanne, Yverdon et Vevey, à Vallorbe enfin, d'industrieux fabricants de montres et de boîtes à musique, d'imprimeurs habiles et de métallurgistes de qualité.

Mais il s'agissait pour les Vaudois, sauf dans l'horlogerie et dans la boîte à musique, d'aller bien au-delà de l'opération purement artisanale. Comment pouvaient-ils s'insérer dans un processus de spécialisations industrielles fines sinon en créant autre chose ou quelque chose de mieux que ce qui faisait déjà la force de leurs Confédérés.

Deux orientations allaient ouvrir un chemin à cette volonté novatrice.

Il est naturel que la première ait trouvé son berceau dans la principale richesse vaudoise : la campagne, et son point d'appui dans la satisfaction d'un besoin universel d'alimentation. Des efforts convergents de Peter, Cailler et Kohler sur le chocolat au lait et de Henri Nestlé sur la farine lactée pour nourrissons allait sortir le premier pôle de croissance économique du canton et la plus importante réussite industrielle vaudoise : Nestlé.

Filles de l'horlogerie et de la boîte à musique, la machine à écrire et la caméra essaimèrent à Yverdon les magnifiques traditions du travail de précision de Sainte-Croix et de la Vallée de Joux. Parallèlement, sur le littoral lémanique, quelques pionniers partaient à la conquête des machines complexes pour la réparation mécanique des voies de chemin de fer, pour les emballages, pour les arts graphiques, tandis que d'autres se spécialisaient dans l'instrumentation de précision ou l'imprimerie de luxe.

Ainsi à côté de ces vocations terriennes premières qui sont l'agriculture, le vignoble et le tourisme, à côté d'un tertiaire qu'affectionne le caractère vaudois, a pris naissance une industrie moderne qui a maîtrisé quelques spécialisations difficiles et qui a suscité quelques belles entreprises.

En parcourant ce chemin, le canton de Vaud moderne est devenu, pour reprendre l'image de l'historien Paul-Louis Pelet, « une partie de l'Europe maritime et industrielle ». Sur quelles perspectives cette solidarité croissante s'ouvre-t-elle donc aujourd'hui ?

Elle s'ouvre sur un prodigieux mouvement de création et de renouvellement qui, sous le nom d'intégration européenne, est en train de raccorder le potentiel de l'Europe industrielle rhénane aux réserves d'imagination et de civilisation de la Méditerranée. Le raccordement de ces deux pôles complémentaires devrait en principe dégager un courant d'énergie propre à valoriser pleinement la première richesse de l'Europe, sa matière grise et son pouvoir créateur.

Par l'orientation de ses rivières, le canton de Vaud regarde vers le Rhône aussi bien que vers le Rhin. Les antiques voies de communication entre l'Italie et l'Europe rhénane, entre Marseille et l'Allemagne, continuent à se recouper sur son sol. C'est dire qu'il est au cœur de ce processus de renouvellement qui est le creuset de la renaissance du Vieux Monde.

Cela étant, le canton de Vaud se doit de tout faire sur le plan des communications pour participer intensément à ce flux vital. La réalisation du Grand-Saint-Bernard et du Canal transhelvétique constitue à ce titre la condition fondamentale de son développement futur.

Sur le plan industriel, l'alliance confédérale a entraîné les Vaudois sur la voie des grandes spécialisations fines.

Sur le plan de la formation humaine, la vision prophétique d'un Archinard, l'action résolue d'un Ruchonnet et les investissements à long terme de ce peuple agricole ont créé le remarquable outil de la formation scientifique et technique, atout capital du canton de Vaud moderne.

Or, ces deux domaines sont précisément ceux qui connaissent le renouvellement le plus profond et le plus intense. Ils appellent de notre part une capacité d'action et d'anticipation toute particulière.

Mais au cœur de ces transformations, notre principal capital reste cette terre magnifique qui a suscité les vocations premières de la campagne, du vignoble et du tourisme.

Trouver le point d'équilibre entre les vocations primaires terriennes, le secondaire et le tertiaire constituera, sous le nom de décentralisation industrielle et d'aménagement du territoire, la troisième des grandes tâches de demain.

A ces trois points de vue, le canton de Vaud arrive, comme la Suisse elle-même, à une croisée des chemins.

Or il se trouve que les chemins de son histoire se confondent aujourd'hui et pour l'avenir avec les routes de l'Europe qui s'unit.

Peut-être cette rencontre signifie-t-elle à notre Canton sa quatrième tâche qui est de servir le lien entre la Communauté helvétique à laquelle il a eu le bonheur de s'associer en 1803 et la Communauté européenne dont la construction fédéraliste devrait constituer un des premiers impératifs actuels et futurs de tous les Européens.

Henri Rieben,
professeur à l'Université de Lausanne,
directeur du Centre de recherches européennes.

[1] Paul-Louis Pelet : « L'industrie et les transports », dans « Cent cinquante ans d'histoire vaudoise », Payot, Lausanne, 1953, p. 150.

[2] Louis Vulliemin : « L'industrie dans le canton de Vaud », extrait de l'Album de la Suisse romande, Lausanne, 1844, p. 1.

Chronique économique et financière

Dans le monde

La situation mondiale se caractérise par les aigres discussions idéologiques. La tension ne diminue pas entre l'Est et l'Ouest. La question de Berlin, la crise du Congo attisée par l'Est, ainsi que l'attitude agressive de Cuba et de Moscou à l'ONU, tels sont les points les plus sombres de ce panorama politique. Si la guerre des nerfs, portée à l'extrême par le camp communiste, a déçu certains espoirs de détente, elle a eu le mérite de secouer de larges milieux de l'Ouest et de raffermir leur volonté de résistance.

Il convient de noter que les pays émancipés de l'Afrique font maintenant partie de l'ONU, où l'équilibre des forces se trouve de ce fait fortement en faveur des pays afro-asiatiques et ne manquera pas d'avoir, sur le plan mondial, des conséquences encore imprévisibles aujourd'hui. Ces pays n'ont pas seulement besoin d'une aide financière des pays de l'Ouest pour leur développe-

ment, mais encore d'une grande compréhension pour leurs problèmes et leurs aspirations.

L'économie mondiale, dans son ensemble, travaille à plein rendement. Si la tendance avait été légèrement rétrograde aux Etats-Unis, il semble que la récession a franchi son point culminant, une reprise s'amorçant avec la mise en place de l'administration Kennedy. En Europe, les pays industriels ont connu et connaissent encore une véritable expansion qui n'est freinée, en maints endroits, que parce que tous les moyens de production disponibles sont utilisés au cent pour cent.

Et en Suisse

L'économie suisse évolue toujours sous le signe de la haute conjoncture. La grande activité dans le bâtiment, les investissements industriels et l'accroissement de la consommation courante sont les puissants stimulants de l'expansion.

1960 fut une année record pour notre *commerce extérieur*. Les pessimistes en matière de conjoncture n'ont pas la tâche facile. Ni la récession américaine, ni même la légère baisse de conjoncture qui s'est produite y compris chez nous en 1958-59, ni encore la position douanière de la CEE n'ont pu infléchir vers le bas les courbes du commerce extérieur de la Suisse. L'année 1960, de ce point de vue, fournit une preuve éclatante de la force de régénération et de croissance de nos relations économiques extérieures. Les résultats totaux du commerce extérieur de l'année 1960 reflètent de nouveau, en effet, la persistance de la haute conjoncture, l'accroissement du revenu national et celui aussi des besoins de consommation à l'intérieur du pays, comme la croissance constante des besoins de l'étranger.

L'importation et l'exportation accusent des valeurs qui n'ont pas pu être même atteintes en 1957, qui passait jusqu'alors pour l'année de la plus haute conjoncture que nous ayons jamais connue chez nous. En effet, en 1960, nous avons importé pour 9648,1 millions de francs de marchandises, soit 1380,2 millions ou 16,7 % de plus que l'année précédente. L'accroissement est même de 20,5 % en volume. Quant à l'exportation, elle a atteint un montant de 8130,7 millions de francs, dépassant ainsi le résultat de l'année précédente de 856,9 millions ou de 11,8 %, tandis que l'accroissement en volume est ici de non moins de 21,9 %. Ainsi se trouvent dépassés tous les chiffres des années précédentes, tant en valeur qu'en volume. A remarquer que tous les mois de l'année 1960, à l'exception de décembre, accusent des chiffres en valeur plus élevés que les mois correspondants de 1959. Et nous pouvons d'ores et déjà préciser que la même constatation se répète en janvier et février 1961 par rapport aux mêmes mois de 1960.

Dans le rapport entre l'importation et l'exportation, les importations dominent largement par rapport à 1959. Le déficit qui en résulte pour la balance du commerce extérieur suisse a passé en 1960 à 1517,4 millions de francs, soit presque un milliard, plus exactement 994,1 millions de plus que l'année précédente. Cependant, ce passif de la balance du commerce extérieur ne donne lieu à aucune inquiétude ; il correspond à une relation normale, pour la Suisse, des importations et des exportations ; il se tient dans les limites de la moyenne des années d'après-guerre et surtout ne tient pas compte de l'exportation invisible que comporte le tourisme.

Comme le faisaient prévoir les relevés trimestriels, la haute conjoncture a valu au fisc fédéral des recettes record en 1960. Elles ont atteint 2805 millions de francs alors qu'elles ne figuraient au budget que pour 2373 millions. Les recettes fiscales effectives de la Confédération dépassent de 430 millions les prévisions budgétaires. Aux PTT également, les comptes pour 1960 bouclent par l'important bénéfice de 85,9 millions (56,6 millions en 1959), l'extraordinaire situation économique ayant provoqué une augmentation des recettes de trafic supérieur à celle prévue au budget. Le bilan a franchi le cap des 3 milliards pour atteindre le chiffre de 3181 millions de francs.

De graves problèmes se posent néanmoins à l'économie suisse dans ses tâches face à l'intégration européenne. Pourra-t-elle tenir le coup ? Dans une conférence sur ce sujet, le président de la Confédération, M. Wahlen, a conclu en proclamant sa confiance dans l'attitude du pays à faire face à des situations nouvelles, à condition que soient maintenues vivantes chez nous certaines vertus telles que le respect du travail, le souci constant de la précision et de la qualité, le courage allié à une audace réfléchie et au sens de l'économie. M. le président Wahlen a ajouté qu'il est indispensable de maintenir la paix et un esprit de conciliation dans les rapports entre employeurs et travailleurs, attendu que des intérêts apparemment divergents sont complémentaires à un niveau élevé.

Dans cet ordre d'idées, nous soulignons l'exemple de sagesse donné par plusieurs entreprises suisses de la branche des matériaux de construction qui ont fait savoir, à fin décembre dernier, au chef du Département fédéral de l'économie publique, M. Wahlen, qu'elles s'engageaient à renoncer à toute hausse de prix jusqu'au 31 décembre 1961. Prise en toute liberté, cette décision mérite le plus large écho.

Marché de l'argent et des capitaux

L'événement marquant des premiers mois de l'année a été la réévaluation du mark allemand, suivie de celle du florin hollandais. Quoiqu'on en dise, cette mesure porte une nouvelle atteinte à la stabilisation monétaire. Certes, ces deux monnaies n'ont été réévaluées que dans une faible mesure, mais qui nous dit que cela suffira pour rétablir la balance allemande des paiements. L'Allemagne ne sera-t-elle pas amenée, tôt ou tard, à plusieurs réévaluations successives ? Nous le regrettons parce que la stabilité monétaire est remise en question et cette mesure risque d'avoir des conséquences peu réjouissantes pour notre économie.

Ces faits ont provoqué de fortes perturbations sur le marché des changes, perturbations qui ont été vivement ressenties en Suisse. Entre le 6 et le 13 mars, ce n'est pas moins de 1,2 milliard de fonds étrangers qui s'est déversé sur notre pays, dans un but spéculatif, c'est certain, mais heureusement sans succès. Ne disait-on pas que la Suisse allait emboîter le pas vers une réévaluation de sa monnaie ? Mais la Banque nationale suisse veille et agit et vient de proclamer solennellement, par la voix de son directeur, M. W. Schwegler, à sa 53e assemblée générale ordinaire du samedi 18 mars à Berne, qu'*il ne saurait être question que le franc suisse soit réévalué*. Le fait que nos importations dépassent de beaucoup nos exportations montre que notre monnaie n'est nullement sous-évaluée. Et le peuple suisse, se sentant solidaire de l'économie du pays, fait confiance à ses dirigeants dans la défense des intérêts communs.

Du reste, a déclaré M. B. Galli, président du Conseil de banque, dans son allocution d'ouverture de cette même assemblée de la Banque nationale : « Les rapports de la banque d'émission avec les banques et avec l'économie suisse en général ont montré que la responsabilité collective est chose admise et nous devons nous en féliciter. Les événements survenus ces dernières semaines ont ramené dans tout le peuple le sentiment de l'importance de la valeur de la monnaie et de la nécessité de la défendre, parce qu'elle est le fondement de l'économie de toutes les nations. La confiance du peuple dans les dirigeants de la politique et de l'économie du pays, dans leurs déclarations, dans leurs prises de position, est enracinée dans nos mœurs et elle constitue aussi une force agissante, un patrimoine de grande valeur. »

Le marché suisse de l'argent connaît donc

une situation de liquidité extraordinaire. On peut cependant espérer que les fonds étrangers de caractère spéculatif déversés à flots chez nous ne perturberont pas notre économie. La Banque nationale veille au grain. On peut d'ailleurs s'attendre à ce que, une fois la situation monétaire internationale calmée, une partie importante de ces fonds vagabonds reflue vers l'étranger. Il s'agit seulement, pour les dirigeants de la finance, de les tenir éloignés du circuit économique interne, jusqu'à leur reflux d'où ils étaient venus, de manière qu'ils ne provoquent pas une expansion supplémentaire de la demande.

Une telle situation ne pouvait néanmoins pas manquer d'avoir une certaine répercussion sur notre marché de l'argent. D'une part, il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des occasions de placement des disponibilités excessives. Les offres de vente de titres en bourse sont quasi nulles. Les banques cantonales ne font plus d'offres d'obligations. Les émissions d'emprunts de l'étranger connaissent naturellement chez nous un succès spectaculaire. Les rares émissions suisses sont offertes à des taux de faveur pour l'emprunteur. Le rendement des fonds publics reflète aussi l'évolution du marché à long terme. Sa moyenne a été de 3,10 % en 1960. A fin décembre, elle était de 3,02 %, mais n'a cessé de baisser. Elle était de 2,93 % au 1er février pour tomber à 2,84 % à mi-mars, même à 2,83 %. Il y a donc tendance à la baisse sur le marché à long terme. En épargne, le taux moyen s'est maintenu à 2,71 % dans les banques cantonales, tandis que le 3 1/2 % n'est plus qu'exceptionnellement appliqué pour une partie très limitée des conversions d'obligations et pour de longs termes. Le taux courant ne dépasse plus ici le 3 1/4 %.

Dans les Caisses Raiffeisen

Les dirigeants doivent suivre avec attention l'évolution du marché dans une situation aussi extraordinaire. Des offres de placement de montants considérables sont faites à nos Caisses. Il est normal que la Caisse locale accepte tous les dépôts provenant de la circonscription coopérative. Il faut, en revanche, rester très circonspect, s'il s'agit de fonds provenant de spéculateurs étrangers qui ne se feront pas un cas de conscience de guetter la première occasion favorable pour les retirer. Et même en ce qui concerne les gros montants provenant de ventes de terrains dans la commune, il y a lieu de poser des conditions de dépôts — par exemple, une bonne moitié à terme à 3 %, maximum 3 1/4 % — pour assurer la stabilité du bilan aussi bien qu'un rendement normal. Quelle que soit l'évolution sur le marché monétaire, la Caisse Raiffeisen doit prendre ses dispositions pour pouvoir continuer à renforcer successivevent ses réserves par l'apport d'un bénéfice rationnel tout en renforçant ses services aux débiteurs et aux déposants par l'amélioration des conditions d'intérêt.

On aura donc, d'une part, le 2 3/4 % pour l'épargne et le 3 ou le 3 1/4 % pour les obligations à 3 ou 5 ans de terme. Ce 3 1/4 % ne sera plus dépassé qu'exceptionnellement là où l'on serait vraiment à court de disponibilités et éventuellement que pour une partie seulement des conversions. D'autre part, le 3 3/4 % pour les hypothèques de premier rang reste à la base des taux débiteurs. Voici donc l'échelle des taux que nous préconisons :

Créanciers :

Epargne	2 3/4 %
Obligations à 3 ans de terme	3 %
Obligations à 5 ans de terme	3 1/4 %
Dépôts en compte courant à vue	1 1/2 %

Débiteurs :

Hypothèques de premier rang	3 3/4 %
Hypothèques de rang postérieur avec garantie complémentaire	4 %
Avances sur nantissement	4 %
Avances contre cautionnement	4 1/4 %
Avances aux communes	3 3/4 %

Fx.

COOPÉRATVE DE CAUTIONNEMENT DE L'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL - SAINT-GALL

Convocation

à la 19e assemblée générale ordinaire du 7 mai 1961, qui se tiendra dans la Salle des 22 Cantons, au Buffet de la Gare, 1re classe (2e étage).

Ouverture de la séance à 17 heures.

Ordre du jour :

1. Ouverture par le président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Présentation des comptes et rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes annuels et résolutions concernant l'utilisation de l'excédent des recettes.
6. Divers.

P. S. - Chaque Caisse a droit à une voix. La convocation tient lieu de légitimation.

Le Conseil d'administration.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire

Coffrane (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel (système Raiffeisen) fête ses noces d'argent.

C'est par un magnifique après-midi de printemps que s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire et la commémoration du 25e anniveraire de la fondation de la Caisse de crédit mutuel, groupant les sociétaires des villages de Coffrane, Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin.

En ouvrant la séance, **M. Paul Jacot,** président, salue tout un chacun, mais plus spécialement M. Séchaud, reviseur des caisses de crédit de Saint-Gall, M. Pierre Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, ainsi que deux membres fondateurs revenus parmi nous pour la circonstance, MM. André Cornu et Jacques Reymond. 78 sociétaires sont présents.

Le dernier procès-verbal est adopté sans modification.

Le rapport du Comité de direction présenté par son président, fait un rapide tour d'horizon, relevant tous les bienfaits dont nous sommes gratifiés. Malgré la haute conjoncture économique, 66 nouveaux carnets d'épargne ont été ouverts, ce qui est un signe de santé de notre population qui ne méprise pas le vieux principe de l'économie. Le nombre des membres a augmenté de cinq unités au cours du dernier exercice. Le comité a tenu 9 séances dont deux avec le Conseil de surveillance. De plus notre caisse a, par solidarité, adhéré à la coopérative de cautionnement de l'Union suisse.

L'exposé du caissier fut bref, le bilan et les comptes ayant été adressés à chaque sociétaire. **M. Perrenoud** se plaît cependant à relever qu'il n'y a aucun compte arriéré au 31 décembre 1960, ce qui est tout à l'honneur des débiteurs. Le roulement fut de fr. 3 404 480.58, représentant 1476 opérations et le bénéfice net de fr. 7916.25. Il exprime sa sincère gratitude à tous les membres pour leur précieuse collaboration, leur recommandant chaleureusement les services de la Caisse à l'avenir encore.

Le Conseil de surveillance, par la voix de **M. René Fivaz,** présente son rapport qui conclut en demandant l'acceptation des comptes tels qu'ils sont présentés, en remerciant chaudement M. Perrenoud et sa femme pour tout le travail accompli. Ce qui est approuvé à l'unanimité.

Divers : M. Numa Perregaux-Dielf remercie le caissier et sa femme, M. Pierre Urfer, fondateur, ainsi que les membres des différents comités dont quatre sont sur la brêche depuis 25 ans. M. Fritz Hostettler se plaît à souligner que dans notre belle Romandie, huit caisses fêtent cette année leurs noces d'or, tandis que cinq célèbrent celles d'ar-

Commémoration. — Après un bref intermède, au cour d'une excellente collation, **M. Paul Jacot** fait l'historique de notre Caisse. C'est en 1935 que M. Pierre Urfer, étant allé chercher graine à Saint-Gall, s'en vint la répandre dans notre modeste village. Un comité provisoire est constitué ; le 24 novembre, une séance d'information est organisée, groupant 50 personnes. La Caisse de crédit est née, 30 des participants devenant membres fondateurs. Au cours de cette première année, les comités se sont réunis vingt fois. On donne une pensée de reconnaissance à trois membres trop tôt disparus ; ce sont : MM. Charles Matile, Christian Hostettler, Edgar Monnier. M. Jacot relève que la haute conjoncture économique ne suffit pas à la bonne marche d'une Caisse Raiffeisen, que c'est le caissier qui fait la caisse et cela tout spécialement chez nous. C'est la raison pour laquelle une ruche symbolique est remise à M. Perrenoud, tandis qu'un appareil électrique, qui lui facilitera sa tâche de ménagère, est offert à Mme Perrenoud, sa si dévouée compagne.

M. Séchaud, reviseur des Caisses Raiffeisen, est heureux de participer à ces noces d'argent. Il y représente les 1000 sœurs de notre Caisse réparties en Suisse, dont l'aînée est en Thurgovie, la cadette dans le canton de Fribourg. Le canton de Neuchâtel vit dans l'espérance, une naissance a eu lieu aux Hauts-Geneveys, d'autres sont attendues incessamment.

Notre devise nationale se réalise pleinement au sein de la grande famille Raiffeisen. « Un pour tous, tous pour un ». En apportant les félicitations et les vœux de l'Union suisse, il remet au président le diplôme traditionnel.

M. Urfer, père spirituel de notre Caisse, exprime à son tour vœux et félicitations, insistant pour que l'Esprit triomphe de la matière, dans le cercle de nos activités avec la solidarité et l'amour du prochain.

MM. Jean Gretillat et **Fritz Imhof,** au nom des autorités de Coffrane et de Montmollin, expriment à leur tour vœux et souhaits, tandis que **M. Reymond,** heureux de se retrouver dans son ancienne paroisse, évoque avec humour des souvenirs vieux d'un quart de siècle.

MM. Paul Jacot, président, Paul Gretillat, Fritz Biegler, membre du Conseil de surveillance, reçoivent un modeste souvenir pour leurs 25 ans de dévouement inlassable.

Le Club d'accordéonistes de nos villages déversa des flots d'harmonie sur l'assistance, tandis que les enfants de Coffrane donnaient quelques numéros du programme du concert scolaire. Ces diverses productions furent vivement appréciées.

Et maintenant en route pour le cinquantenaire.

E. R.

Assemblées ordinaires

Jussy (Genève)

Jeudi 23 février 1961, au Restaurant de la Couronne, sous la présidence de M. Humbert Annen, vice-président et adjoint au maire, s'est tenue l'assemblée générale annuelle de la Caisse de Crédit Mutuel.

Cette assemblée très fréquentée a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les sociétaires, qui ont pris connaissance, avec satisfaction, du réjouissant développement de la petite banque locale.

En ouvrant la séance, M. H. Annen rappelle la mémoire de notre très distingué président Jules-Henri Mévaux, bien trop tôt disparu, qui fut l'initiateur et le créateur de la Caisse. Durant les 21 années de présidence, son souci constant fut la progression de notre institution. D'une manière permanente il travailla, sans relâche, à l'application des principes Raiffeisen, afin d'assurer à notre population un peu plus de bien être et d'indépendance. Pour les générations futures, la Caisse de crédit mutuel de Jussy restera l'œuvre de Jules-Henri Mévaux.

Dans un rapport très fouillé et très complet, M. H. Annen expose la situation 1960 sur le plan national et dans le cadre plus restreint de notre commune. Il se plait à relever le magnifique essor économique de notre pays, en regrettant toutefois que l'agriculture ne participe à celui-ci que d'une manière partielle. Néanmoins il faut rester satisfait et souhaiter que l'année 1960 ait, dans l'avenir, beaucoup d'imitatrices sur le plan matériel.

Le caissier, M. Philippe Loup, avec sa compétence habituelle, présente à l'assemblée les comptes du 22e exercice. De cette présentation, nous pouvons retenir ce qui suit :

Mouvement général : fr. 7 530 216.50. Total du bilan : fr. 1 524 658.45, soit une augmentation de fr. 344 878.60 (29 %) sur l'exercice précédent. Ce fait précise bien la confiance dont jouit la Caisse auprès de la population de Jussy.

Le compte d'exploitation se solde par un bénéfice net, après versement d'un intérêt brut de 5 % aux sociétaires, de fr. 5188.25 ; bénéfice qui est intégralement versé aux réserves, soit fortune personnelle de la Caisse, qui atteignent ainsi la somme de fr. 63 516.40 au 31 décembre 1960.

A cette date, le montant des fonds déposés par la clientèle, sous forme de carnets d'épargne, obligations et comptes courants s'élevait à fr. 1 431 537.55. Ce dernier nombre parle par lui-même et démontre bien l'utilité d'une banque villageoise.

M. Jean-Louis Micheli, maire et président du Conseil de surveillance, communique son rapport. Du mandat de contrôle qu'assume son conseil, il conclut à l'acceptation des comptes, à la distribution d'un intérêt brut de 5 % aux parts sociales, au versement du bénéfice net aux réserves et aux remerciements au Comité de direction et au caissier pour leur activité bénéfique durant l'année 1960.

Il rappelle la perte sensible faite par l'ensemble de la communauté jusserande à la suite du départ prématuré de son adjoint Jules-Henri Mévaux, qui fut un collaborateur modèle, un président distingué, un chaud et convaincu défenseur de l'agriculture et de son coin de terre de Jussy, qu'il sera très difficile de remplacer.

Les conclusions du Conseil de surveillance ayant été approuvées, il fut passé aux élections statutaires. A l'unanimité, M. Humbert Annen, jusqu'ici vice-président, fut appelé à la présidence. M. Marc Pinget devient vice-président et M. Jean-Louis Mévaux fait son entrée au Comité de direction. Egalement à l'unanimité, M. Jean-Louis Micheli, maire, est confirmé dans ses fonctions de président du Conseil de surveillance.

Les membres ayant reçu l'intérêt de leur part sociale, une agréable collation fut servie et la soirée se prolongea au gré de nombreuses conversations particulières, où les problèmes d'actualité furent à l'ordre du jour.

De cette belle assemblée, nous pouvons conclure à l'utilité de la Caisse de crédit mutuel et la complimenter des résultats acquis, ainsi que de l'importance qu'elle occupe dans l'économie villageoise.

Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle samedi 25 février 1961, à 20 heures, à l'Hôtel de l'Aigle, pour prendre connaissance des comptes du dix-septième exercice. Une cinquantaine de membres étaient présents.

Après lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune remarque, il est donné connaissance des rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier. Il appert des chiffres énoncés que la Caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été bonnes.

Pour l'exercice 1960, le mouvement d'affaires s'est élevé à fr. 1 619 679.82 en 1918 opérations.

L'épargne continue sa marche ascendante, les livrets passant de 569 en début d'année pour atteindre 631 en fin d'exercice. L'augmentation des livrets est donc de 62 unités en 1961, ce qui prouve d'une façon certaine que les possibilités sont encore grandes dans ce secteur et nous comptons comme toujours sur la propagande de tous les sociétaires pour nous appuyer dans nos campagnes de propagande. L'épargne doit atteindre toutes les classes sociales de la population. Les dépôts confiés passent de fr. 763 000.— à fr. 792 000.—. La somme du bilan augmente également, passant de fr. 1 127 000.— à fr. 1 161 949.15. Les prêts hypothécaires sont de fr. 988 160.— et les autres prêts de fr. 53 415.—.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 17e exercice est de fr. 5616.75. L'effectif des membres est de 123, en augmentation de 5 sur l'an dernier (7 admissions, 2 démissions).

Dans les nominations statutaires, 3 membres du Comité de direction et 1 membre du Conseil de surveillance venaient à réélection. Les membres sortants ont été réélus à l'unanimité, ce sont MM. Jean Bourquin, Emile Erb et Eric Perrinjaquet pour le Comité de direction et M. Armand Bourquin pour le Conseil de surveillance.

M. C.

Isérables (Valais)

Jeudi soir, 16 février, la Caisse de crédit mutuel d'Isérables a tenu sa 51e assemblée générale ordinaire, dans la grande salle communale.

Malgré la fermeture des chantiers dans la vallée et l'émigration de plusieurs familles en plaine, notre caisse poursuit sa marche ascendante. Le bilan arrive à fr. 1 814 508.—, marquant une augmentation de fr. 40 000.— sur celui de l'année précédente. Le mouvement général est de fr. 2 473 399.—, en 922 opérations. L'exercice 1960 laisse un bénéfice de fr. 6935.20, ce qui porte les réserves de la Caisse à fr. 71 855.—.

M. Alexis Crettenand, président du Comité de direction, ayant quitté le rayon de la caisse, son frère Roger est nommé pour le remplacer au sein du Comité, et M. Théo Crettenand, cord., en assumera la présidence.

L'assemblée générale, comme d'ordinaire très fréquentée par les sociétaires et les sympathisants, fut suivie d'une très intéressante causerie de M. l'abbé Crettol, recteur de Châteauneuf, sur l'intégration européenne. Merci à M. le conférencier d'avoir su mettre à la portée « de la matière grise » des Bedjuis, un sujet à la fois si actuel, si complexe et si important pour l'avenir de l'Europe et de notre petite Patrie.

M. F.

Hérémence (Valais)

La Caisse de crédit mutuel d'Hérémence a tenu sa 51e assemblée générale le 26 février 1961, dans sa salle de réunion.

M. Frédéric Mayoraz, président, ouvre l'assemblée à midi et quart par un souhait de bienvenue aux nombreux participants. Il salue spécialement les 16 nouveaux membres qui sont venus grossir nos rangs. La parole est alors donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Par un exposé très clair et complet, M. Thomas Sierro nous a retracé d'une façon très précise toutes les péripéties de cette intéresante assemblée jubilaire. Ce compte rendu a été chaleureusement applaudi par l'auditoire et approuvé sans opposition. Le caissier a été invité à donner lecture des comptes pour l'exercice 1960 qui ont été bouclés par un bilan de fr. 2 700 000.—. Le mouvement général a atteint le chiffre de fr. 5 895 000.— et la réserve de fr. 106 100.—.

Le président du Comité de direction a retracé dans son rapport les principales causes qui maintiennent et accroissent la tension mondiale ; il a également extrait, en quelques paroles très claires, la situation financière en Suisse en évoquant les fluctuations de la balance commerciale qui se solde, pour 1960, par un bénéfice d'environ 1 milliard et demi. Parlant des affaires

internes de la Caisse, il a relevé que le bilan s'était accru de fr. 100 000.— depuis l'exercice écoulé. Il a également commenté en quelques mots toute l'activité de la Caisse et des membres des deux conseils.

Par un rapport succinct, le caissier a commenté tous les différents postes du bilan en donnant des renseignements à l'auditoire sur la méthode de placement pour chaque poste des actifs.

M. Jean-Joseph Nendaz, président du Conseil de surveillance, présenta un excellent rapport et conclut en demandant à l'assemblée d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge aux organes responsables ce qui fut fait à l'unanimité de l'assemblée. L'ordre du jour appelle encore les élections statutaires. Sont à réélire deux membres du Comité de direction, soit le vice-président M. Jean Seppey et M. Emile Dayer, ainsi que le président du Conseil de surveillance, M. Jean-Joseph Nendaz. Tous ces membres ont été réélus par acclamation.

La réunion se poursuit par une partie récréative traditionnelle et elle fut levée à 16 heures par des paroles de remerciement du président avec souhait d'un bon retour au foyer, sans pour cela oublier une pensée pour les membres disparus.

A. M.

Orsières (Valais)

Une animation particulière régnait à la salle Edelweiss en ce beau dimanche du 19 février 1961. En effet, la Caisse de crédit mutuel y tenait son assemblée annuelle. Les participants baignaient immédiatement dans une ambiance de chaude camaraderie.

L'ordre du jour comportait onze points dont nous relèverons tout particulièrement le chiffre 4 : Rapport du Comité de direction et exposé du caissier. M. Darbellay jeta un rapide coup d'œil sur la situation internationale et constata avec inquiétude que les rapports entre les hommes vont de plus en plus mal ; que l'égoïsme et la vanité guident une bonne partie du genre humain, alors qu'il serait facile, avec un peu de bonne volonté, un peu de solidarité, d'améliorer la situation. Pour notre part, dit-il en substance, nous pouvons être fier d'appartenir à une société animée des beaux principes de la mutualité, qui ne sont rien d'autre que les principes chrétiens.

Ensuite vint l'exposé du caissier, rapport très intéressant puisqu'il permet de constater le développement réjouissant de la caisse et, par delà, le développement de toute la commune. En effet, fondée en 1928 par 15 membres qui déposèrent chacun 50 francs, la situation à ce jour se solde par un bilan de fr. 2 600 000 avec 225 membres. Grâce à la sagacité et au savoir de M. Joseph Abbet, le bénéfice de 1960 se monte à plus de fr. 8000.—, ce qui lui valut d'être confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période de quatre ans.

La partie administrative terminée, l'assemblée eut l'immense joie d'écouter M. l'abbé Crettol recteur de l'école d'agriculture de Châteauneuf, qui parla sur un sujet combien actuel : l'intégration économique européenne. « Il est grand temps de mettre fin à ce mal qui est l'éparpillement des forces, si l'on ne veut pas que, d'ici une vingtaine d'années, l'Europe fasse figure de pays arriéré, menacé d'étouffement entre les deux grands blocs. C'est une question de vie ou de mort, même pour la Suisse qui a vécu isolée jusqu'à maintenant. L'intégration européenne se fera avec nous si nous le voulons, autrement sans nous ou alors contre nous. »

Onnens (Fribourg)

La Caisse de Crédit mutuel d'Onnens a tenu le 12 février, à la salle d'école des garçons, sa 31e assemblée générale à laquelle participèrent une quarantaine de sociétaires sur 48 inscrits.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée fut acceptée sans observation, avec remerciements spéciaux au très distingué secrétaire, M. Robert Roulin, qui, depuis 31 ans, tient ce registre avec distinction. Puis, M. Raymond Dorand, président du Comité de direction, souhaita la bienvenue à tous et particulièrement aux nouveaux membres. Dans son rapport présidentiel, M. Dorand adressa un souvenir ému à la mémoire de M. Placide Pythoud, président du Conseil de surveillance, décédé subitement le 27 mai 1960, à l'âge de 61 ans. Fervent raiffeiseniste, président avisé, en fonction dès la fondation de notre caisse, ardent patriote, agriculteur émérite, chrétien sans peur et sans reproche, excellent père de famille, M. Pythoud laisse un grand vide au sein de notre association et des regrets unanimes chez tous ceux qui ont pu apprécier cet homme de bien. L'assemblée se lève pour apprécier sa mémoire. Puis, M. Dorand fit un remarquable rapport sur l'activité de la Caisse en 1960. Ce n'est pas sans une visible émotion qu'il fit part à l'assemblée de son prochain départ pour aller élire domicile en dehors de notre rayon d'activité. Par ce fait, il se voit obligé de présenter sa démission. Un silence oppressant accueille cette pénible déclaration, objet de regrets non dissimulés, car M. Dorand, comme M. Pythoud, fut un président parfaitement qualifié, hautement apprécié par son entregent, sa discrétion et sa compétence en affaires. C'est ce que M. Michel Mettraux, député, élu en dite assemblée membre du comité, saura dire en termes bien sentis au président sortant de charge.

Dans son rapport, le caissier M. Jean Barras, retrace également la longue et fructueuse carrière de M. Dorand, raiffeiseniste et membre des comités dès la première heure et président depuis 10 ans, se dévouant sans compter pour le bien de ses administrés qui, en reconnaissance des excellents services rendus, lui offrent un souvenir en nature, image de son exactitude jamais en défaut. Le caissier donna ensuite son appréciation sur les comptes de l'exercice 1960. Mouvement général : 1 076 180 francs. Bilan : 847 468 fr. (augmentation 62 000 fr.). Epargne : 643 351 fr. (augmentation 45 000 fr.). Nouveaux prêts 96 000 fr. Bénéfice net 3217 fr. Réserves : 47 800 fr.

Ces chiffres permettent de constater que notre institution est en bonne voie et qu'elle rend des services toujours plus grands à ceux qui ont recours à ses bons offices.

Par vote unanime, sur la proposition de M Bernard Yerly, vice-président du Conseil de surveillance, les comptes furent approuvés.

On procéda ensuite aux élections. Furent élus M. Michel Mettraux, membre du Comité de direction, M. Michel Rossier, membre du Conseil de surveillance. M. Justin Favre, syndic d'Onnens, jusqu'ici vice-président du Comité de direction, devient président du dit comité. M. Bernard Yerly, vice-président du Conseil de surveillance, devient président du dit conseil. Toutes ces élections ont recueilli les sufrages unanimes de l'assemblée. C'est dire l'estime dont les nouveaux mandataires furent l'objet. Le caissier fut égalemnet réélu par acclamation.

Pour mettre le point final à cette laborieuse assemblée, M. R. Dorand, président sortant de charge, assure la Caisse de Crédit mutuel d'Onnens, ses membres et ses organes dirigeants, de son meilleur souvenir et de son attachement indéfectible. M. Justin Favre, nouveau président, remercie ses collaborateurs de la confiance dont ils l'ont honoré et les assure de son entier dévouement à la noble cause du Crédit mutuel, source de mieux-être de nos communautés villageoises.

J. B.

études de constructions rurales

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Roues
essieux, freins pour tous véhicules agricoles avec pneus ou pneus pleins. Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

A vendre

Terrains pour immeubles et villas à

Montana-Crans
et alentours

Renseignements sous chiffre AS 7202 G
Annonces Suisses S.A., Genève

Ce signe de nos représentants:

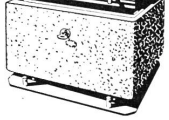

vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.

Attention aux imitations!

Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich

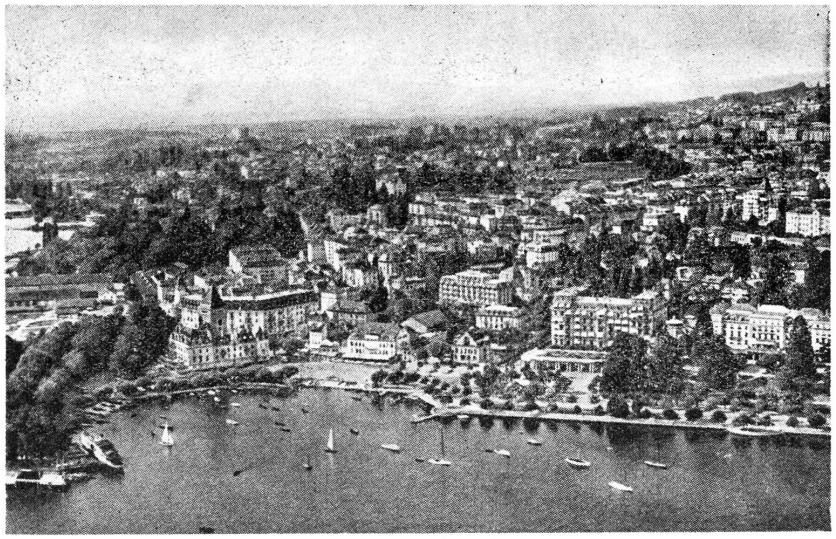

Invito à Losanna

Il Congresso Raiffeisen svizzero si è già tenuto tre volte nel cantone di Vaud ; due volte a Montreux, negli anni 1944 e 1947, ed una volta a Losanna nel 1955.

Per la seconda volta, quindi, Losanna si appresta ad accogliere il 7 ed 8 maggio prossimi, i delegati raiffeisenisti di tutta la Svizzera. Losanna, la bella città sede del Tribunale federale e capitale del cantone di Vaud, si stende a terrazzi obbedendo soltanto al capriccio della natura.

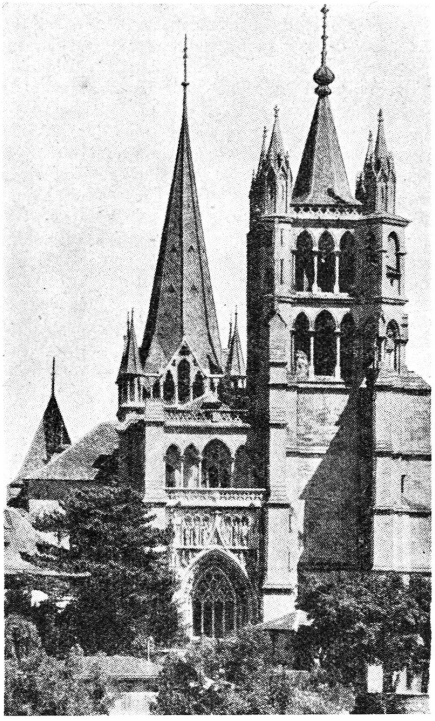

La cattedrale

Di fronte alle Alpi, con un piede, si direbbe, nel lago Lemano e l'altro nella campagna, Losanna ha una vita fervida e piena, in un clima gradevolissimo e in una regione dove il verde e l'azzurro si fondono. Il profumo della terra che la penetra tutta aleggerà perennemente su di lei, poichè si estende ad est verso i superbi vigneti, ad ovest verso la campagna generosa e feconda ed a nord verso vaste foreste. E davanti a lei, come uno specchio gigantesco ornato di montagne, il lago, formato ed alimentato particolarmente dal Rodano.

Convocazione della 57ma assemblea generale ordinaria dei delegati a Losanna

lunedì 8 maggio 1961, nella Sala del Teatro del Comptoir.
Inizio alle 09.00 precise. Apertura della sala alle 08.15.

ORDINE DEL GIORNO :

1. Apertura da parte del Presidente dell'Unione — *Dr. Eugster*
2. Designazione di 4 scrutatori
3. Rapporto sull'attività dell'Ufficio di revisione, sull'attività e la situazione delle Casse affiliate — *Dir. I. Egger*
4. Presentazione dei conti annuali e del bilancio ; rapporto sull'attività della Cassa centrale — *Dir. P. Schwager*
5. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza — *Président Michel*
6. Deliberazioni sui conti della Cassa Centrale di 31 dicembre 1960 e sulla ripartizione dell'utile.
7. Nomine complementari.
8. Discussione generale.

Diritto di partecipazione secondo l'art. 11 degli statuti dell'Unione : Ogni Cassa con meno di 100 soci può delegare due rappresentanti ; inoltre un delegato in più per ogni ulteriore centinaio di soci o frazione di cento, ma al massimo 5. Ogni delegato ha diritto a un voto.
San Gallo, 4 aprile 1961.

Per il Consiglio di amministrazione :
Il Presidente : Dr. G. Eugster.

Da questa eccezionale sua situazione, Losanna trae le sue principali attrattive che nulla potrebbe toglierle. A tutto ciò si aggiunge la gentilezza innata dei suoi abitanti e si spiega così la simpatia che essa ha costantemente destato nei suoi ospiti stranieri.

Si può dividere la città in tre zone distinte : sulle alture, con lo sfondo delle foreste del Jorat, gli stabilimenti ospedalieri, le cliniche ed i padiglioni specializzati ; nella parte opposta, in basso, verso il lago, disseminate nel verde dei parchi e tra fiori dei giardini, gli alberghi e le pensioni occupano un'invidiabile posizione dove gli ospiti possono soggiornare in perfetta tranquillità, a diretto contatto con la natura. Il nome di questo sobborgo si unisce spesso a quello della città. Infatti per molti stranieri se il nome di Losanna significa poco, quello de Losanna-Ouchy ridesta il ricordo di uno dei più bei centri di villeggiatura che si possono immaginare. Infine, tra queste due zone opposte, il centro della città, dominato dall'antica cattedrale, dove stretti l'uno vicino all'altro sorgono i collegi, le scuole, l'Università che godono larga fama e formano il cuore della città.

Le principali attrattive di Losanna sono la bellezza della sua posizione, la dolcezza del suo clima, la magnifica cattedrale gotica che è una delle più belle della Svizzera, i suoi monumenti fioriti, i pittoreschi mercati, le passeggiate decorate a perfezione, lo splendido panorama che si gode dal Signal e da Ouchy, le ombre ristoratrici di Sauvabelin e di Montbenon. E citiamo ancora il parco Mon-Repos, con lo stabile sede del Comitato olimpico internazionale e sede del Museo olimpico, il grattacielo « Bel-Air » e la piazza Saint-François, cuore della città.

Le possibilità di escursioni sono molteplici : Chillon col suo castello, Montreux, Vevey, Evian e il suo casinò, e tutti i paesini costieri verso Ginevra sono altrettante piacevoli mete di gite di cui Losanna-Ouchy è il porto d'attracco.

* * *

Il Congresso Raiffeisen 1961 si svolgerà secondo l'abituale programma. I delegati arriveranno a Losanna nel corso della mattina di domenica 7 maggio e dopo il pranzo potranno partecipare alle diverse escursioni, parte in torpedone parte in battello, nei dintorni della città. Alla sera avrà luogo la tradizionale serata di benvenuto con produzioni del celebre « Ensemble romand de musique de cuivre » e della non meno conosciuta « Chanson de Lausanne ».

Lunedì mattina si terrà l'assemblea generale dei delegati nella sala del teatro del Comptoir, per la quale funzionerà un servizio di traduzione simultanea in italiano ed in francese.

Tutti i particolari ulteriori per queste due giornate saranno contenuti nelle convocazioni che i cassieri riceveranno.

Cordiale appuntamento quindi per i giorni 7 e 8 maggio prossimi a Losanna, dove i nostri delegati potranno consolidare i legami di amicizia che legano i membri della nostra grande famiglia raiffeisenista e prendere conoscenza dei risultati e delle esperienze che hanno caratterizzato il nostro movimento nel 1960.

Pell.

Tribunale federale

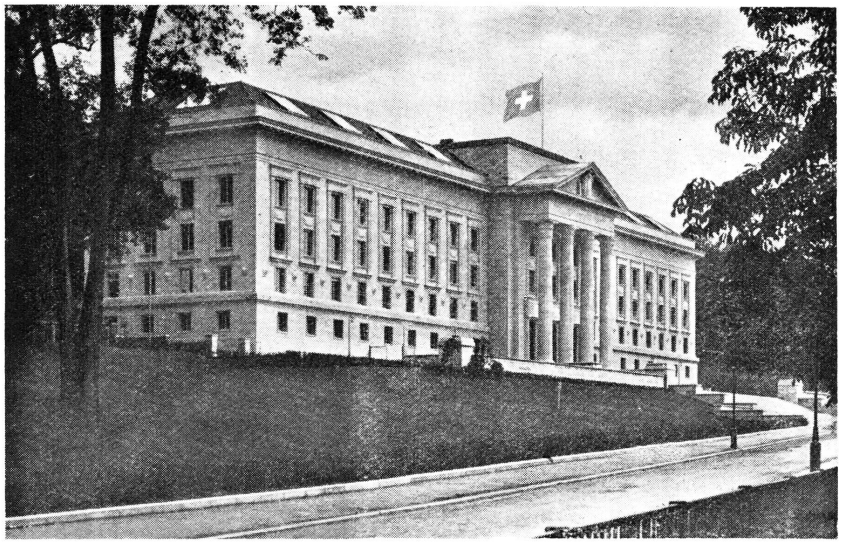

Assemblea annuale della federazione

Comunicazioni del Comitato

Il Comitato della Federazione si è riunito sabato 11 marzo a Savosa.

Esso ha esaminato la situazione del movimento raiffeisen nel cantone, che anche le scorso anno ha registrato un buon aumento dell'attività e del bilancio delle casse.

Per favorire lo sviluppo delle casse appena fondate, il Comitato ha deciso di studiare un piano per una loro maggior assistenza : i membri del Comitato si assumeranno il compito di visitare a turno le casse.

Il Comitato ha in seguito approvato i conti che chiudono con un saldo di fr. 4903.70. Ha quindi stabilito la data e l'ordine del giorno della prossima assemblea annuale della Federazione che avrà luogo il **23 aprile a Ligornetto.** L'ordine del giorno è il seguente :

1. Apertura dell'assemblea ed appello.
2. Nomina di due scrutatori — scelta del metodo di voto.
3. Lettura del verbale dell'ultima assemblea.
4. Saluto di un rappresentante della Unione.
5. Rapporto presidenziale — discussione.
6. Presentazione ed approvazione dei conti.
7. Accettazione delle nuove Casse : Bioggio, Bruzella, Meride.
8. Rapporto del revisore dell'Unione.
9. Nomina dei revisori per l'esercizio 1961 e scelta della sede della prossima assemblea.
10. Discussione ed eventuali.

Le Casse fondate negli anni 1960 e 1961 avranno diritto al rimborso della trasferta, mentre il pranzo è offerto come sempre dalla Federazione.

Le iscrizioni devono essere inviate al presidente prof. Ceppi in Mendrisio, **entro il 18 aprile 1961** e si fa viva raccomandazione ai cassieri perchè vi provvedano puntualmente.

In chiusura della seduta il Comitato ha avuto il piacere di incontrare i dirigenti della Cassa di Savosa per un proficuo scambio di idee sulla situazione della locale Cassa.

APPELLO DEL PRESIDENTE DELLA FEDERAZIONE

Il Mendrisiotto attende i Raiffeisenisti ticinesi con l'entusiasmo che caratterizza i Momò.

Ligornetto ha curato un'organizzazione diligente e non comune e prepara un'accoglienza veramente eccezionale che vuol essere una nuova dimostrazione di grande attaccamento agli ideali Raiffeisen.

Non svelo i dettagli dei preparativi, preferisco lasciare tutto nella sorpresa. Vi assicuro però che non sarete delusi!

Conto su un'affluenza record, anzi di poter stringere la mano ai delegati di tutte le 67 Casse del Cantone, il 23 aprile, a Ligornetto.

Pres. Plinio Ceppi.

SALUTO DEL PRESIDENTE DELLA CASSA RURALE DI LIGORNETTO

Ligornetto si appresta ad accogliere con viva simpatia i delegati delle Casse Rurali Ticinesi, di Mesolcina e Calanca che qui si daranno convegno il prossimo 23 aprile 1961, in occasione della loro Assemblea Annuale.

Le Casse Rurali, nel nostro Ticino, hanno avuto un notevole sviluppo in questi ultimissimi anni ed esse costituiscono uno degli elementi di primo ordine nella economia del Cantone. Anche a Ligornetto la Cassa, fondata nel 1950, ha recitato una parte di primo piano nella economia del Comune. Basti pensare che il primo bilancio di esercizio dava la somma di fr. 32 000.— mentre alla fine del 1960 il bilancio è salito a quasi fr. 1 300 000.—. Attualmente sia il Comune o le sue aziende, sia i privati nella loro quasi totalità, ricorrono ai servizi della Cassa per i loro bisogni di natura finanziaria.

Il Presidente, i Comitati di Direzione e di Sorveglianza, lieti dell'onore conferito da parte della Federazione di tenere cioè le proprie assise annuali nel nostro Comune, porgono il più cordiale benvenuto al Comitato della Federazione e a tutti i delegati augurando un proficuo lavoro e un lieto soggiorno.

Avv. Emilio Induni, presidente.

Ligornetto. — L'Assemblea annuale della Federazione Ticinese delle Casse Rurali sarà tenuta quest'anno a Ligornetto, comune posto nell'estremo lembo del Cantone, nelle immediate vicinanze con l'Italia.

Ligornetto, secondo i dati statistici dell'ultimo censimento, conta 854 abitanti. Il numero è da considerarsi stazionario. Sembra tuttavia che nel corso di quest'anno dovranno sorgere alcune nuove costruzioni sì da permettere l'afflusso di altri domiciliati e avviare il Comune verso una decisa espansione. Come ognun sa l'attrazione turistica di Ligornetto è costituita dal Museo Vela, museo che contiene le opere di Vincenzo e di Spartaco Vela e che, nel corso del 1960, è stato messo a nuovo con una spesa complessiva di circa 150 000 franchi.

Nel Comune esistono varie industrie: confezioni, camicerie, minuteria metallica. La mano d'opera è però costituita in modo prevalente da elemento femminile. Notisi che giornalmente circa 150 frontalieri raggiungono il Comune per lavorare: maestranza questa che evidentemente concorre al pagamento dei pubblici tributi sì da permettere un moltiplicatore di imposta sopportabile. Infatti il Municipio, che già nel 1960 aveva ridotto il moltiplicatore di imposta al 95 %, ridurrà con tutta probabilità nuovamente tale moltiplicatore per il 1961 al 90 %.

La popolazione, in misura preponderante, è costituita dal ceto operaio e contadino. In questi ultimi anni tuttavia molti sono i giovani che vanno a impiegarsi o presso le Ferrovie Federali, o presso le Poste o presso altri uffici privati.

Nel 1954 è stato costruito un moderno e ardito edificio scolastico, sede anche della Cancelleria Comunale e della Municipalità.

In altro edificio separato e sito nella zona opposta alle Scuole Comunali, troviamo la Casa dei bambini pure messa a nuovo nel 1958. La popolazione è prettamente cattolica. Due sono le Chiese: quella Parrocchiale di San Lorenzo Martire e quella della Madonna della Cervia, sita in località San Giuseppe e che è inscritta nell'albo dei monumenti storici.

Da dieci anni è stata fondata la Cassa Rurale. Questo Istituto di credito agricolo ha subito conquistato la fiducia tra la popolazione. Oggidì, secondo gli ultimi dati statistici, il bilancio ammonta a oltre un milione e trecentomila franchi.

Due sono le Società esistenti: la Filarmonica Comunale, con circa 30 esecutori, e la Società Atletica Vigor, che fa capo all'Oratorio parrocchiale, e che ha conquistato allori in questi ultimissimi anni e nel Cantone e nell'Interno della Svizzera.

E. I.

BILANCI 1960

Il lavoro di controllo dei conti annuali è oramai terminato e la statistica ufficiale quasi completamente allestita.

Le prime Casse della Svizzera italiana a trasmetterci i conti sono state quelle di Quinto, Lodrino, Cugnasco, Coldrerio e Torricella, che hanno dato prova di grande sollecitudine, presentando inoltre dei conti compilati in modo impeccabile.

Per quanto riguarda i risultati, alla fine della « pagina » è pubblicata una tabella che illustra la situazione delle 1066 Casse Rurali Raiffeisen svizzere al 31 dicembre 1959 e 1960. Si constata un forte aumento della somma globale dei bilanci, vale a dire di quasi 160 milioni di franchi, o dell'8,9 %. Le Casse Rurali del *Cantone Ticino* hanno registrato, in totale, un aumento di bilancio di oltre 7,6 milioni di franchi, ovvero del 24,4 % (aumento dell'anno precedente 6,7 milioni), mentre le riserve — grazie all'utile netto conseguito di fr. 117 000.— (anno precedente fr. 74 000.—) superano ora largamente il mezzo milione di franchi.

Sono cifre molto soddisfacenti che, con gli altri dati, commenteremo ed analizzeremo in occasione dell'assemblea della Federazione a Ligornetto.

Le sette Casse del *Grigione italiano* hanno pure conseguito dei buoni risultati. L'aumento della cifra del bilancio è di fr. 576 000.— pari al 14,8 % (anno precedente fr. 392 000.—), mentre le riserve sono aumentate di quasi fr. 16 000.— (anno precedente fr. 11 000.—) passando ad un totale di oltre 84 000 franchi.

Pell.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Un mio vicino ha chiesto di poter avere il passo sul mio fondo dato che intende costruire una casa. Prima di dare una risposta vorrei sapere: *a)* se sono obbligato a concedere il passo; *b)* in caso affermativo se debbo dare il passo pedonale oppure anche con ogni veicolo; *c)* se non posso oppormi dato che ha anche altre possibilità di attraversare cioè altro fondo per accedere alla strada.

R. — Punto primo: se il vicino non ha accesso su una strada è evidente come per i

bisogni del proprio fondo debba poter ottenere un passo. E siccome sarà costruita una casa è pure evidente come debba trattarsi di passo con ogni veicolo e quindi non solo pedonale.

Il passo va quindi concesso dietro congruo indennizzo. Qualora in via bonale non fosse possibile fissare l'indennità, si dovrà far capo ad un perito.

Punto secondo : chi deve concedere il passo ? Ella potrebbe opporsi ad una simile concessione dimostrando che il richiedente potrebbe passare attraverso altro fondo in virtù dello stato anteriore delle proprietà e dei passi esistenti o dimostrando che passando attraverso l'altro fondo sorgerebbe un danno inferiore a quello che nascerebbe transitando sul Suo terreno.

* * *

D. — Abito un piccolo Comune ove esiste la Cassa Rurale. Possiedo una casa e un piccolo fondo. Avrei bisogno di un prestito di fr. 10 000.— per migliorie alla casa. In particolare intendo costruire un nuovo W. C. bagno ecc. Sulla casa e fondo non ci sono ipoteche e non vorrei metterne. Ho però in mie mani una cartella ipotecaria al portatore di fr. 20 000.— (int. 4 %) gravante una casa sita nel Comune viciniore. Tale casa, un tempo di mia proprietà, è stata venduta. Ho lasciato una ipoteca di fr. 20 000.—. Domando perciò se io potessi ottenere il credito dalla Cassa Rurale sulla base di tale cartella ipotecaria.

R. — L'operazione può essere fatta. Ella deve far la domanda alla Cassa Rurale del Suo Comune dicendo che concederà in pegno una cartella ipotecaria di fr. 20 000.—. Dovrà indicare tutti gli estremi di tale cartella. La Direzione della Cassa esaminerà la richiesta e, se il pegno offerto è sufficiente (cosa di cui non dubito) Ella potrà ottenere l'anticipo chiesto.

Avv. Emilio Induni.

Notizie dalle casse

Aquila - Dangio

Il bilancio della Cassa Rurale di Aquila-Dangio, con sede ad Aquila, ha superato nel decorso esercizio il mezzo milione di franchi, con un movimento generale di fr. 1 163 000.—. Alle quote sociali è stato pagato un interesse del 5 % mentre una discreta somma è stata versata al fondo di riserva.

Il merito di questi risultati definiti molto soddisfacenti anche dagli organi centrali di San Gallo, va in primo luogo ascritto alla capacità del cassiere e dei dirigenti cui fu affidata questa delicata mansione ; ma non va pur sottovalutato il fatto che una istituzione tanto utile è stata compresa da una buona parte dei cittadini. Infatti il numero dei soci da 48 che era al momento della fondazione della Cassa, vale a dire il 1. febbraio 1957, è salito ora a 94.

Intragna

Il 26 febbraio u.s. è stata tenuta l'assemblea generale ordinaria della Cassa Rurale per l'esame e l'approvazione dei conti chiusi al 31 dicembre 1960.

Erano presenti quasi tutti i soci, attualmente in numero di 46. Dopo il saluto di prammatica del presidente, signor Mo. Amabile Cavalli, vennero letti i vari rapporti, che hanno sottolineato come il nostro Istituto, anche nel suo terzo anno di vita, ha registrato uno sviluppo veramente rallegrante.

La situazione in cifre è data dal movimento del conto cassa che supera la cifra di fr. 725 000.—. I capitali affidati sono aumentati di oltre fr. 100 000.— ed i versamenti eseguiti dalla Cassa su prestiti sono aumentati a circa fr. 170 000.—. La somma del bilancio è salita a fr. 285 000.— (anno precedente fr. 95 200).

Approvati i conti all'unanimità si passò alle nomine statutarie. Vennero confermati, a pieni voti e con piena fiducia, i membri uscenti, e cioè : per il Comitato di Direzione i signori Alfredo Maggetti, segretario comunale, e Luigi Pellanda fu Francesco ; per il Consiglio di Sorveglianza i signori Felice Maggetti, sindaco, e Leandro Maggini di Luigi.

Ligornetto

Alla presenza di un elevato numero di soci, si è svolta sabato 4 marzo l'Assemblea annuale della Cassa Rurale di Ligornetto. In apertura, il Presidente Signor Avv. Emilio Induni ha ringraziato i soci della loro partecipazione esponendo in breve quali furono le tappe e i traguardi raggiunti dalla Cassa nei primi dieci anni di attività.

Sono appunto dieci anni che la Cassa Rurale svolge la sua attività feconda nell'ambito del comune di Ligornetto e nel corso di questi due lustri è andata man mano allargando la sua cerchia e ha raggiunto oggi un'importanza tra le prime nel consesso delle consorelle ticinesi. Dopo aver ricordato i soci defunti, il Presidente ha dato la parola al Segretario per la lettura del verbale dell'ultima Assemblea che non ha dato adito ad alcuna discussione.

Di nuovo il Presidente ha preso la parola per la lettura del rapporto della Direzione. La sua esposizione chiara e concisa è stato uno sguardo retrospettivo del decennio trascorso e dell'esercizio chiuso il 31 dicembre 1960 che ha portato la Cassa a un nuovo balzo in avanti. Dopo aver passato in rassegna i problemi della alta congiuntura, del mercato monetario e dell'annata infruttuosa trascorsa, il Presidente ha esposto i dati essenziali dell'esercizio 1960, confermando che la marcia ascenzionale della Cassa continua sicura e progressiva a dimostrazione della fiducia che gode tra i vari ceti della popolazione.

In seguito, il Cassiere Signor Mo. Bianchi ha letto il suo rapporto illustrando le più significative tappe raggiunte nel decennio trascorso : da fr. 32 000.— circa del primo bilancio a fr. 1 300 000.— circa nel 1960 ; dai 23 soci fondatori agli 81 soci attuali ; da fr. 22 000.— circa a deposito a fr. 1 211 000.— nel 1960, a riprova del progressivo sviluppo raggiunto.

È passato quindi a commentare i risultati dell'esercizio 1960 chiuso con un utile di fr. 1238.45 che venne devoluto al fondo riserva come da statuto. Ha ringraziato i soci della fiducia riposta in lui e ha invitato tutti a far opera di persuasione tra coloro che ancora si ostinano a ignorare la realtà della nostra provvida istituzione. Tanto il rapporto della Direzione quanto quello del Cassiere non hanno sollevato alcuna discussione, per cui ha preso la parola il Segretario del Consiglio di Sorveglianza Signor Piffaretti per la lettura del rapporto che venne accettato all'unanimità.

Ha preso di nuovo la parola il Presidente per informare l'Assemblea che nel prossimo mese di aprile si terrà l'Assemblea della Federazione delle Casse Rurali ticinesi. A tal fine è stata nominata una Commissione che studierà, con i due Comitati, i preparativi in vista di tale avvemento.

A chiusura, ai presenti venne offerta una piccola ricreazione per ricordare il decennio di fondazione della Cassa Rurale.

Arogno

Sabato 18 marzo i soci della Cassa Rurale si riunirono in assemblea generale ordinaria, nella sala del Teatro Sociale, per l'esame e l'approvazione dei conti inerenti l'undicesimo esercizio.

Il signor André Jeanmaire, presidente della Direzione, presentò il rapporto di

Les Caisses Raiffeisen suisses 1959-1960

	1959	*1960*
Nombre de Caisses	1 058	1 066
Nombre de sociétaires	123 147	126 188
Roulement	3 852 179 909.06	4 232 079 137.49

Bilan au 31 décembre

Actif		
Encaisse et chèques postaux	20 636 872.80	22 684 270.84
Avoirs à vue à la Caisse centrale	116 059 108.98	115 250 188.35
Avoirs à terme à la Caisse centrale	163 815 500.—	199 282 500.—
Comptes courants débiteurs gagés	116 515 124.83	132 025 616.19
Prêts à terme gagés	73 537 822.15	78 732 512.13
Avances aux communes et corporations de droit public	116 472 740.38	124 637 160.57
Prêts hypothécaires	1 164 838 924.03	1 254 068 322.54
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	13 331 033.35	16 424 952.—
Immeubles à l'usage des Caisses 71/75	6 462 931.35	6 935 527.90
Autres immeubles (6/7)	480 000.—	535 000.—
Autres actifs	18 303 916.99	19 447 796.31
	1 810 453 974.86	1 970 023 846.83
Passif		
Crédits utilisés à la Caisse centrale	11 653 604.—	12 313 436.40
Comptes courants créanciers	165 922 454.77	185 390 719.56
Caisse d'épargne 551 978/571 140 livrets	1 144 664 028.68	1 255 309 117.12
Comptes de dépôts	54 091 695.37	62 695 763.05
Obligations	323 751 726.60	337 083 104.85
Hypothèques sur immeubles	141 500.—	166 500.—
Autres passifs	17 066 868.17	18 387 756.57
Parts sociales	12 457 844.10	12 776 509.10
Réserves	80 704 253.17	85 900 940.18
	1 810 453 974.86	1 970 023 846.83

Compte d'exploitation

Produits		
Intérêts actifs	59 976 737.31	64 772 932.87
Recettes diverses	165 811.89	170 499.16
	60 142 549.20	64 943 432.03
Charges		
Intérêts passifs nets	34 984 375.24	37 821 014.48
Droits et contributions perçus	12 234 779.29	13 217 152.20
Impôts	1 341 115.10	1 634 019 40
Administration	3 181 309.99	3 410 896.81
Autres frais généraux	2 694 173.43	2 813 143.33
Amortissements	352 331.12	433 266.80
Intérêts aux parts sociales nets	407 892.40	417 252.—
Bénéfice net	4 946 572.63	5 196 687.01
	60 142 549.20	64 943 432.03

attività dell'anno 1960, nel corso del quale la Cassa Raiffeisen rinforzò notevolmente la sua posizione nel nostro Comune, infondendo nuovo impulso allo sviluppo e al progresso nei diversi settori economici.

Il cassiere signor Amelio Delucchi, reso omaggio a tutti coloro che collaborarono all'ascesa di questa provvida istituzione bancaria e che rende il Comune indipendente nel campo finanziario, diede ampi ragguagli sui principali dati del bilancio che si aggira sui due milioni, e del movimento generale, che oltrepassa i 3 milioni. I quasi 500 libretti di deposito, le poco meno di 100 obbligazioni di cassa e i 163 soci dispensano da qualsiasi commento, se si tien calcolo che l'attività è limitata al comprensorio del Comune di Arogno. I tassi d'interesse, siano essi creditori o debitori, sono inoltre tuttora i più favorevoli.

A nome del Consiglio di sorveglianza, il presidente signor Mo. Remo Andreoli informò l'assemblea sulla attività di controllo, fece un elogio alla Direzione e al cassiere, e invitò l'assemblea ad approvare il tasso d'interesse del 5 per cento sulla quota sociale, nonchè i conti, dandone scarico agli organi responsabili.

I conti vennero approvati all'unanimità dei presenti e l'assemblea fu dichiarata chiusa con appropriate parole del Presidente che augurò una lieta serata con la visione del film che faceva seguito.

Valcolla

La Cassa Rurale di Valcolla ha tenuto la propria assemblea generale mercoledì 11 marzo u.s., alla presenza di una ventina di soci. Dopo aver sentito i rapporti della Direzione, del Cassiere e della Sorveglianza, l'assemblea approvava i conti della gestione 1960, dandone scarico alla Direzione ed al Cassiere. La cifra del bilancio ha subito un aumento soddisfacente e si aggira ora sui fr. 161 000.—. L'egregio presidente del Consiglio di sorveglianza, Mo. Felice Soldati, per ragioni di salute e di famiglia, ha rassegnato le dimissioni da questa sua carica. L'assemblea ha accolto le dimissioni con vivo rincrescimento e con un voto di plauso e di ringraziamento per l'opera da lui svolta. Quale nuovo membro del Comitato di sorveglianza veniva nominata la signorina maestra Onorina Campana fu Giovanni, da Maglio di Colla, mentre a presidente veniva eletto il signor Celestino Moresi da Signora, fino allora vice-presidente. Gli altri membri della Direzione furono confermati in carica per un ulteriore periodo.

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 4 francs. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 5 francs